



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6409^e séance

Vendredi 22 octobre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kategaya	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Bosnie Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Kodama
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Ajumogobia
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité (S/2010/514).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-59827 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies (S/2010/514)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Australie, de l'Éthiopie, de la Finlande, du Kenya, du Portugal et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 octobre 2010, dans laquelle il demande à ce que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, S. E. M. Ramtane Lamamra, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ramtane Lamamra.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai également reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de

Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Henry Odein Ajumogobia, Ministre des affaires étrangères du Nigéria. Au nom du Conseil, je voudrais également saluer la présence de S. E. M. Yusuf Hasan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document [S/2010/514](#), qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que le maintien de la paix est de plus en plus une responsabilité partagée, où l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, et la communauté internationale dans son ensemble ont des rôles essentiels à jouer. Par conséquent, l'Ouganda se félicite des progrès réalisés en vue de renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies met en relief les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, parmi lesquels le renforcement du dialogue et de la coopération sur des questions relatives à la paix et à la sécurité, l'appui au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et l'assistance fournie à l'Union africaine et aux organisations régionales africaines afin de les aider à se doter des capacités nécessaires pour planifier, déployer et assurer les opérations de maintien de la paix.

L'Union africaine, consciente des effets néfastes des conflits qui se traduisent par le retard du

développement socioéconomique et les souffrances indicibles infligées aux populations, a montré sa détermination et son engagement en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent. Elle s'emploie à mettre en œuvre une architecture globale de paix et de sécurité et a souligné la nécessité pour ses États membres d'adhérer aux principes du constitutionnalisme, de la gouvernance démocratique et de l'état de droit.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, l'Union africaine est en voie de renforcer avec détermination ses capacités pour entreprendre des opérations de maintien de la paix. L'Union africaine et les organisations sous-régionales – y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe – continuent de développer leurs capacités et ont investi des ressources, dans la mesure de leurs moyens, afin de pouvoir intervenir pour régler des conflits dans divers pays. Ils apportent une contribution importante grâce à leur connaissance des situations sur le terrain et à leur capacité à intervenir rapidement.

Il importe de veiller à ce que le maintien de la paix, qui est un outil indispensable dont disposent l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit conduit efficacement. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a reconnu qu'il fallait rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies. Toutefois, les efforts de l'Union africaine pour déployer des opérations de maintien de la paix continuent d'être entravés par l'absence d'un financement durable, prévisible et souple.

La Mission de l'Union africaine en Somalie illustre bien cette réalité, si on fait abstraction du dispositif d'appui logistique fourni par l'ONU. Même si nous sommes reconnaissants de l'appui apporté par nos partenaires bilatéraux, il n'en reste pas moins que ces contributions volontaires ne sont ni prévisibles ni durables. Quand l'Union africaine déploie des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, elle le fait au nom de l'ONU et de la communauté internationale.

À notre avis, de nombreux débats et délibérations ont été consacrés à la nécessité d'un financement

durable et prévisible des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies. Il est maintenant essentiel de prendre des mesures décisives sur les moyens pratiques de concrétiser cet appui, notamment par le biais des contributions obligatoires, comme l'a recommandé il y a près de deux ans le Groupe d'experts Union africaine-ONU présidé par l'ancien Premier Ministre italien, M. Romano Prodi (voir [S/2008/813](#)). Les avantages qui découleraient d'un appui aux activités de maintien de la paix efficaces, mais aussi de prévention des conflits et de consolidation de la paix, sont énormes en termes de promotion de la paix, de la sécurité et du développement.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite maintenant à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat important. Je salue également la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. M. Henry Odein Ajumugobia.

Ce débat est une excellente occasion de donner suite aux débats de l'année dernière sur les moyens de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, et en particulier d'améliorer la capacité de maintien de la paix de l'Union africaine. Le travail réalisé par les organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte est indispensable. La création d'une architecture africaine de paix et de sécurité est essentielle pour une stratégie efficace à long terme de prévention et de règlement des conflits. Elle appelle un appui durable de la part de la communauté internationale.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont consenti des efforts importants pour la prévention, la médiation et le règlement des conflits sur le continent. Souvent, son personnel a dû faire le sacrifice ultime. Rien que cette année, l'Union africaine a perdu 15 de ses soldats de la paix en Somalie. En outre, 44 soldats de la paix originaires de pays africains fournisseurs de contingents ont perdu la vie en servant la cause du maintien de la paix dans le monde.

Le débat tenu l'an dernier (voir [S/PV.6254](#)) et le rapport du Groupe d'experts Union africaine-Organisation des Nations Unies présidé par l'ancien Premier Ministre italien, M. Romano Prodi

(S/2008/813), ont décrit en détail les défis auxquels l'Union africaine est confrontée dans la conduite des opérations de maintien de la paix autorisées par les Nations Unies. Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2010/514) fait le point de la situation concernant l'action entreprise par l'ONU pour aider l'Union africaine à surmonter ces obstacles.

Ces dernières années, l'ONU et l'Union africaine ont établi des partenariats dans de nombreux domaines, de l'alerte rapide à la prévention des conflits, en passant par le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Ces partenariats ont permis de renforcer la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

À cet égard, je tiens à remercier vivement le Président de l'Union africaine, le Président Mutharika du Malawi, et les dirigeants des États africains, pour leur attachement à la cause de la paix et de la sécurité et pour leur volonté de travailler en étroite coopération avec l'ONU. Je remercie également le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, qui contribuent tant au resserrement des liens de coopération entre nos organisations. Comme nous le savons tous, les possibilités offertes par cette coopération n'ont pas encore été pleinement exploitées.

En juillet, l'ONU a ouvert son bureau auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Le Sous-Secrétaire général, M. Muburi-Muita, qui est parmi nous aujourd'hui, y a pris ses fonctions le mois dernier. Nous espérons que ce bureau facilitera une approche cohérente, conséquente et stratégique du travail de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine. En septembre, j'ai ouvert la réunion inaugurale d'une Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité. Cette équipe spéciale est chargée de conduire le dialogue entre nos organisations au plus haut niveau, en vue d'explorer les moyens d'améliorer notre capacité de réaction rapide, pour que nous puissions prévenir les conflits au lieu de réagir simplement aux crises.

Nous menons aussi un examen approfondi des trois premières années de mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Je présenterai pendant la présente session de l'Assemblée générale des

recommandations pour renforcer encore la gestion du programme, la coopération, la coordination et le suivi.

Le renforcement des capacités n'est qu'une partie de l'équation. L'Union africaine continue d'éprouver des difficultés à réunir les ressources nécessaires pour appuyer ses initiatives de maintien de la paix. Le Darfour et la Somalie en sont deux exemples manifestes. Nous devons trouver une solution pour fournir à l'Union africaine des ressources prévisibles, durables et souples lorsqu'elle entreprend des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil au titre du Chapitre VIII de la Charte.

Les opérations de maintien de la paix de l'UA doivent bénéficier du même appui que tous les membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris en ce qui concerne le remboursement. Dans le même ordre d'idées, les soldats de l'UA doivent observer les mêmes normes professionnelles que le personnel de l'ONU. C'est notamment la raison pour laquelle le Secrétariat collabore avec l'UA pour élaborer des directives et renforcer la capacité à protéger les civils et à réduire au minimum le nombre de victimes civiles.

Je tiens à souligner une nouvelle fois que j'attache une grande importance au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Au cours des mois à venir, je présenterai un rapport qui contribuera à définir une vision stratégique pour la coopération entre l'ONU et l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité. Notre partenariat s'est montré très fructueux jusqu'à présent et offre de grandes perspectives pour l'avenir. Œuvrons tous ensemble à l'élaboration de mécanismes efficaces aux fins de l'application d'une approche à long terme de la prévention et du règlement des conflits et de la mise en place d'un système fiable de maintien de la paix, conformément à la Charte. Efforçons-nous d'établir un modèle qui fonctionne pour l'Afrique et dont les enseignements et les applications peuvent nous être utiles dans le cadre de notre coopération avec d'autres organisations régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

M. Lamamra (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole devant le Conseil, pour la deuxième fois en deux jours, pour présenter le point de

vue de l'Union africaine (UA) sur des problèmes d'intérêt commun.

Le fait que le Conseil de sécurité a accepté de tenir deux séances consécutives sur la Somalie et sur l'appui de l'ONU à l'Union africaine lorsque celle-ci déploie des opérations de maintien de la paix, et plus généralement sur le partenariat entre l'organisation mondiale et l'UA, témoigne de l'attachement de cet organe à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique.

Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et de l'UA dans son ensemble, je salue de nouveau l'Ouganda, qui assure la présidence du Conseil ce mois-ci. Monsieur le Président, je salue également votre présence personnelle à cette importante séance. Je félicite l'Ouganda pour son dynamisme et pour les nombreux sacrifices qu'il a consentis dans la poursuite de notre objectif d'un continent exempt de conflits, en particulier par le biais de sa participation à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui est sans aucun doute l'une des opérations les plus difficiles jamais entreprises par notre organisation continentale.

Hier, nous avons débattu de la situation en Somalie et des mesures que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, devait prendre d'urgence pour faire face aux problèmes nés de l'évolution de la situation dans le pays et pour fournir aux Somaliens l'appui dont ils ont désespérément besoin alors qu'ils s'efforcent de laisser derrière eux le conflit qui a déchiré leur pays pendant 20 ans.

Pour rendre justice à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble, nous devons dire que nous ne partons pas de zéro, car l'ONU est l'un des principaux fournisseurs de l'aide financière, logistique et technique nécessaire à l'AMISOM pour qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat. Il est tout à fait normal que j'exprime à nouveau notre reconnaissance à l'ONU pour le dispositif d'appui précieux qu'elle a fourni à l'AMISOM, qui a fait franchir un palier à la relation que l'ONU entretient avec les organisations régionales en général, et l'Union africaine en particulier.

Je saisis également cette occasion pour exprimer une nouvelle fois notre gratitude à l'Afrique du Sud, qui a lancé le processus qui a mené à la rédaction du rapport Prodi (voir [S/2008/813](#)) et a depuis continué à travailler sans relâche pour assurer un véritable suivi

des recommandations qui figurent dans ledit rapport. L'Union africaine est heureuse que l'Afrique du Sud rejoigne le Conseil, car sa présence au sein de cet organe et son attachement de longue date à la cause de la paix insuffleront un dynamisme nouveau aux initiatives visant à mieux adapter le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales aux problèmes et à l'environnement actuels.

Les délibérations d'hier et le débat d'aujourd'hui sont étroitement liés. À de nombreux égards, notre action conjointe en Somalie est un modèle de la façon dont le partenariat stratégique entre l'UA et l'ONU doit évoluer si nous voulons que notre action en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique soit fructueuse.

Il y a moins de deux ans, le Groupe Prodi, créé conjointement par l'Union africaine et l'ONU afin de renouveler leur partenariat, a présenté un rapport prospectif sur la meilleure manière d'améliorer la relation entre l'Union africaine et l'ONU à partir d'une combinaison judicieuse de leurs avantages comparatifs respectifs. Pour étayer sa proposition, le Groupe Prodi a indiqué que si les missions de maintien de la paix africaines ont montré leur aptitude à se déployer rapidement, instaurant ainsi la stabilité initiale nécessaire à un règlement à long terme, le manque de capacités et d'autres ressources les a empêchées de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs pendant des périodes prolongées.

Le Groupe a proposé un certain nombre de mesures pratiques pour renforcer la coordination et la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mais également entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'UA. Le rapport a suggéré des moyens de développer des capacités institutionnelles à la mesure des demandes auxquelles l'Union africaine doit répondre.

Pour ce qui est d'améliorer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, le rapport a recommandé la création de nouveaux mécanismes de financement fondés sur les contributions mises en recouvrement par l'ONU.

Au-delà de ces mesures particulières, le Groupe Prodi a souligné la nécessité d'adopter une vision stratégique commune qui permette à l'ONU et à l'UA de tirer parti de leurs avantages respectifs, mais également d'éviter que leurs initiatives ne se chevauchent ou ne se contrarient.

Depuis la présentation du rapport, des progrès considérables ont été accomplis vers la mise en œuvre des recommandations formulées. Je tiens à ce stade à remercier sincèrement le Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour son rapport (S/2010/514), qui présente une analyse exhaustive des progrès réalisés et des défis à relever.

Je tiens en particulier à mettre l'accent sur la relation de travail de plus en plus étroite entre la Commission de l'UA et le Secrétariat de l'ONU. Sur de nombreuses questions d'intérêt commun, nous nous efforçons, à différents niveaux, de nous consulter mutuellement et, dans la mesure du possible, d'harmoniser nos positions. À cet égard, le lancement le 25 septembre ici même à New York de l'Équipe spéciale conjointe Union africaine-ONU sur la paix et la sécurité a véritablement marqué une étape. La présence conjuguée du Secrétaire général, Ban Ki-moon, et du Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, au lancement de l'Équipe spéciale, laquelle a convoqué sa première session de fond quelques jours plus tard, a apporté la preuve de la détermination des dirigeants des deux organisations à approfondir le partenariat entre l'UA et l'ONU.

Il convient également de mentionner l'actualisation et la rationalisation de la présence des Nations Unies à Addis-Abeba grâce à la création, en juillet 2010, du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA, ainsi qu'à l'appui au renforcement des capacités fourni à l'UA dans un certain nombre de domaines et au renforcement de la coordination sur le terrain entre les représentants de nos deux organisations.

L'organisation, en août dernier, à l'initiative de la Commission de l'Union africaine, et dans le cadre de l'Année internationale de la paix et de la sécurité, d'un séminaire au Caire réunissant des hauts fonctionnaires et des envoyés ou représentants de l'Union africaine et de l'ONU, ainsi que d'autres organisations et pays partenaires, a donné un nouvel élan aux efforts actuellement en cours à assurer une coordination et une harmonisation plus efficaces au niveau aussi bien stratégique qu'opérationnel. Dans l'appel du Caire en faveur de la paix, adopté à l'issue de la séance, l'Union africaine a été invitée à organiser un autre séminaire-retraite de ce type l'année prochaine, et à en perpétuer la coutume en en faisant désormais une institution, tout en œuvrant avec l'ONU à assurer un suivi efficace des mesures convenues, notamment la mise en place de forums régionaux de médiateurs à l'appui de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Ce partenariat concerne également les organes directeurs de l'Union africaine et de l'ONU. La systématisation de cette réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine montre une fois de plus que ces organes sont conscients que l'instauration durable de la paix et de la sécurité en Afrique nécessite une mobilisation collective de nos ressources et une harmonisation de nos positions, à partir d'une lecture et d'une interprétation originales des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Même la question plus délicate du financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine a enregistré des progrès, bien qu'ils aient été plus lents que l'Afrique l'espérait. Le plan de soutien logistique à la Mission de l'Union africaine au Soudan avant qu'elle ne devienne l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et l'appui apporté maintenant à l'AMISOM témoignent de l'adoption d'une démarche plus novatrice en matière de maintien de la paix, comme des problèmes qui y sont associés. Je partage sans réserve l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que le plan de soutien logistique financé par les contributions mises en recouvrement par l'ONU a joué un rôle déterminant dans les opérations de l'AMISOM.

Avec la MINUAD, nous sommes allés plus loin encore, conjuguant nos efforts pour une opération hybride sans précédent, financée et dirigée par l'ONU. Ce faisant, nos deux organisations ont démontré qu'elles disposaient des capacités d'intervenir avec la souplesse et le pragmatisme nécessaires face à des réalités politiques complexes.

L'Union africaine se félicite de ce que l'étude conjointe des enseignements tirés de ces expériences qu'elle doit mener avec l'ONU, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 26 octobre 2009 (S/PRST/2009/26), se tienne à Nairobi à la mi-novembre 2010. Il est primordial de mettre en œuvre ces enseignements et de faire en sorte que les décisions qui seront prises par nos deux organisations à l'avenir s'en inspirent.

La présente séance devrait par conséquent être l'occasion de tirer fierté de ce qui a été accompli et sur quoi nous pouvons nous appuyer solidement pour progresser encore dans cet effort conjoint. Nous ne devons pas oublier, toutefois, les nombreux défis qui

restent à relever, et qui nécessitent une mobilisation accrue et plus ciblée de toutes les parties prenantes.

Bien que, comme nous l'avons indiqué précédemment, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, aient renforcé leur collaboration, il y a encore place pour des améliorations importantes. Il faut pour cela axer notre stratégie sur l'action et sur des résultats concrets. Il faut aussi que nous fassions pleinement montre, à tous les niveaux, de l'esprit de partenariat auquel nous sommes attachés, et d'une volonté inébranlable de faire de la collaboration et de la coordination des constantes de notre relation afin d'éviter le gaspillage d'énergie et de ressources précieuses. Nous devons maximiser les effets positifs de notre action et aider davantage ceux qui ont besoin d'assistance. J'espère que l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité nous fournira les instruments nécessaires pour nous permettre d'assurer la mise en œuvre des engagements pris au plus haut niveau et l'application des conclusions des réunions de coordination que nous convoquons régulièrement.

Il importe également de poursuivre nos efforts pour rendre plus efficaces les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. De nombreuses mesures pourraient à cet égard être prises dès maintenant, qu'il s'agisse de consultations régulières entre les présidents respectifs aux fins de l'harmonisation des ordres du jour, d'une coordination plus étroite et d'une meilleure synchronisation de leurs processus de prise de décisions, ou de missions conjointes sur le terrain et de débats de fond lors des réunions annuelles entre les deux organes, cette dernière proposition nécessitant qu'on lui consacre le temps et l'attention nécessaires.

Je ne saurais terminer sans aborder la question du financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine. Tous les Membres savent que cette question revêt une importance particulière pour l'Union africaine, et qu'elle a fait l'objet de plusieurs débats au sein de notre organe directeur le plus élevé, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Ces dernières années, l'Union africaine s'est montrée toujours plus déterminée et disposée à déployer des opérations d'appui à la paix afin d'aider à stabiliser des situations fragiles où la distinction est le plus souvent floue entre conflit en cours et conditions de paix suffisantes pour justifier une opération de maintien de la paix. Elle a adopté cette démarche pour

venir en aide aux forces de la paix qui peinent à maîtriser ceux qui pour leurs propres fins égoïstes et à courttes vues font tout pour poursuivre les hostilités et afin de créer les conditions propices à une paix durable et à un relèvement à long terme notamment grâce au déploiement d'opérations des Nations Unies.

Fait révélateur, les déploiements de l'Union africaine sur le terrain, portent le nom d'opérations d'appui à la paix et non d'opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'hier, au Burundi et au Soudan, et aujourd'hui, en Somalie, l'Union a fait la preuve du bien-fondé de cette démarche.

Nous nous heurtons parallèlement à une grave insuffisance de ressources et de moyens à des contraintes logistiques, qui ont entravé la capacité des opérations déployées de s'acquitter pleinement des tâches qui leur ont été confiées et d'atteindre leurs objectifs. Nous sommes néanmoins persuadés que les risques associés à ces efforts méritaient d'être pris, non seulement parce qu'il fallait saisir les chances existantes de faire progresser la paix – et nous pensons que l'expérience du Burundi justifie ce point de vue – mais aussi par souci de respecter l'obligation et la responsabilité qui est la nôtre : protéger les populations vulnérables aux prises avec des conflits meurtriers. Ce faisant, tout en s'acquittant de son propre mandat et en promouvant les objectifs et principes consacrés dans son acte constitutif et dans d'autres instruments connexes, l'Union africaine agit également au nom du Conseil de sécurité de l'ONU.

On ne saurait trop insister, dans ces conditions, sur l'importance qu'il y a à trouver une solution durable au financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine. L'expérience nous a appris à maintes reprises que l'appui financé par les contributions mises en recouvrement par l'ONU était la réponse la plus viable face au défi à relever, notamment lorsque les opérations en question, comme celles de l'AMISOM, sont menées avec l'aval du Conseil.

Je voudrais donc réitérer l'appel lancé par l'Union africaine, à l'ONU en général et au Conseil de sécurité en particulier afin que l'on examine cette question avec la rapidité et la souplesse nécessaires, sur la base des plans de soutien logistique destinés à la Mission de l'Union africaine au Soudan et à l'AMISOM et d'autres expériences pertinentes, et conformément à la responsabilité qui incombe au premier chef au Conseil de sécurité en matière de

maintien de la paix et de la sécurité internationales. De toute évidence, cette responsabilité doit être exercée intégralement jusque dans ses aspects financiers.

Comme l'a, à juste titre, indiqué le Secrétaire général au paragraphe 54 de son rapport, « [I]es épreuves complexes qu'impose le monde contemporain appellent une interprétation nouvelle et évolutive du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies », étant entendu que l'appui fourni par l'ONU aux organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales fait partie intégrante de la sécurité collective, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Pour instaurer la paix en Afrique – un continent où, malgré les progrès importants accomplis au cours des dernières années, l'on compte toujours le plus grand nombre de conflits dans le monde – il n'en faut pas moins de la part de cette organisation mondiale et de son organe décisionnel chargé des questions de paix et de sécurité.

Nous avons besoin d'un partenariat plus solide et novateur pour répondre aux défis d'aujourd'hui et nous doter des capacités nécessaires pour faire face aux incertitudes de demain. Nous devons faire preuve d'initiative et de vision de façon à prendre les mesures courageuses qui s'imposent face aux changements survenus sur la scène internationale. Nous devons nous garder de nous laisser aller au confort trompeur du statu quo car cela nous empêche d'explorer des solutions novatrices et de mieux prévoir l'avenir. Je suis certain que le Conseil de sécurité saura négocier avec succès les défis actuels.

Pour sa part, l'UA est déterminée à pleinement jouer le rôle qui est le sien, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous poursuivrons les efforts entrepris pour renforcer nos capacités et accélérer la mise en place intégrale de l'architecture africaine de paix et de sécurité. L'exercice d'entraînement d'Amani visant à évaluer les procédures de la Force africaine d'intervention en attente et l'évaluation de l'architecture africaine de paix et de sécurité montrent clairement que nous sommes déterminés à aller de l'avant dans ce domaine; à améliorer la gestion financière et la transparence; et à mobiliser davantage de ressources au sein du continent, notamment grâce à des partenariats novateurs avec le secteur privé et la société civile, dans le cadre du suivi de l'Année de la paix et de la sécurité.

Nous nous efforcerons de placer la prévention des conflits, en particulier la prévention structurelle, au centre de notre action, en utilisant au mieux les éléments pertinents de l'architecture africaine de paix et de sécurité et en nous appuyant sur notre cadre normatif solide pour les questions relatives à la gouvernance, aux droits de l'homme, à la démocratie, au désarmement et au contrôle des armes, et à la gestion des frontières, pour n'en citer que quelques-unes. Nous accentuerons nos efforts pour régler les conflits existants, tout en consolidant la paix là où elle a été instaurée afin d'empêcher un retour à la violence.

Je tiens de nouveau à remercier sincèrement le Secrétaire général Ban Ki-moon, de ses efforts inlassables et de son attachement sans faille à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde entier. Son excellent rapport est digne d'éloges car non seulement il présente avec éloquence les problèmes auxquels nous sommes confrontés et les mesures à prendre, mais il reconnaît également les progrès accomplis par l'UA dans la mise en œuvre de son programme de réforme en matière de gestion financière et administrative, ainsi que sa contribution à la réalisation de notre objectif commun, à savoir un continent en paix avec lui-même et avec le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lamamra de sa déclaration.

Conformément à l'accord auxquels les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et en prononcer une version abrégée lors de leur intervention.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Ajumogobia (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter S. E. M. Eriya Kategaya, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est de l'Ouganda et la délégation ougandaise d'avoir organisé cet important débat pour évaluer l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA).

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa direction efficace et de son attachement à la cause de la paix et la sécurité en Afrique. Je le remercie également de sa présence durant ce débat et de ses remarques judicieuses. Je tiens, dans le même temps, à remercier le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine qui a si bien présenté la perspective éclairante de l'UA.

Ce débat s'appuie sur le contenu de la résolution 1809 (2008), sur le rapport décisif de M. Prodi de 2008 (S/2008/813) et sur les rapports du Secrétaire général S/2009/470 du 18 septembre 2009 et S/2010/514 du 14 octobre 2010. La validité des conclusions de ces rapports, est certes indéniable, mais la volonté d'agir résolument pour s'attaquer aux problèmes complexes auxquels l'Afrique est confrontée fait toujours défaut. J'espère que le débat d'aujourd'hui donnera une assise solide à l'ensemble de mesures requises pour renforcer significativement les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine et pour contribuer à la célébration de l'Année de la paix et de la sécurité proclamée par l'Union africaine.

Les conflits en Afrique portent la marque des menaces nouvelles à la paix et à la sécurité internationales. Néanmoins, les causes profondes de ces conflits sont multiples et nous devons donc reconnaître la nécessité d'adopter une approche globale pour les régler. Notre réponse doit avant tout s'inscrire dans le cadre de la recherche de la sécurité collective, responsabilité qui n'incombe pas à tel ou tel pays ou à telle ou telle région, mais à tous les membres de la communauté internationale agissant de concert.

Pour aller de l'avant, nous devons avoir une vision stratégique commune de nos objectifs, en n'oubliant pas que le maintien de la paix en Afrique fait partie intégrante du maintien de la paix et de la sécurité internationales dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité. Lorsque l'Union africaine mène une opération de maintien de la paix autorisée par l'ONU, elle s'acquitte d'une double responsabilité, à l'égard des peuples de l'Afrique et à l'égard de l'humanité dans son ensemble, conformément aux idéaux de l'ONU.

Le Nigéria a tiré de son expérience en Sierra Leone et au Libéria une myriade d'enseignements sur les défis que pose le maintien de la paix au niveau régional et que je rattacherai aux trois domaines clefs que sont le financement, l'équipement et l'appui aux missions.

Permettez-moi de donner un exemple du dilemme face auquel l'Union africaine est trop souvent placée. Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres du Conseil que 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique. Ces questions sont aussi invariablement inscrites au programme de l'Union africaine qui est souvent appelée à agir. En effet, au fil des années, l'UA et ses communautés économiques régionales ont montré qu'elles étaient de plus en plus capables de lancer et de mener des opérations de maintien de la paix sous-régionales, comme le Nigéria l'a fait en Afrique de l'Ouest.

Mais, dans le meilleur des cas, l'UA n'est qu'un élément de notre système de sécurité collective qui doit répondre à de multiples demandes de déploiement de forces, de médiation et d'appui aux processus de paix au lendemain d'un conflit sur tout un vaste continent. Ces demandes dépassent de loin les ressources et les capacités dont l'UA dispose pour y répondre efficacement. Les conséquences de ce décalage sont, entre autres, l'échec des missions, une instabilité accrue, des retards dans le développement économique et une réticence des partenaires potentiels à contribuer à ce qui leur paraît être un système défaillant. Si nous voulons agir différemment, nous devons user de notre autorité politique pour veiller à ce que là où il existe des capacités régionales, un appui adéquat soit apporté.

Nous nous félicitons de voir que l'on commence à mieux comprendre le partenariat entre l'ONU et l'UA, y compris au niveau de leurs organes et institutions principales. Sans un partenariat véritablement stratégique, sans vision de l'avenir et sans orientations claires, nos énormes investissements dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix continueront d'être des investissements à court terme et ponctuels.

Comme le Secrétaire général l'a noté, c'est des orientations et des directives que sauront donner leurs organes délibérants que dépendra le succès du partenariat stratégique entre les organes administratifs de l'ONU et de l'UA. Le partenariat naissant entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine s'est concrétisé le 25 septembre 2010 avec la création de l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, ce qui est un excellent point de départ.

Ce Conseil a en outre conclu en juillet sous la présidence nigériane un accord avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la forme et les modalités des réunions consultatives annuelles entre

les deux organes. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que ces réunions doivent disposer d'un mécanisme de préparation et de suivi, en faisant appel au Groupe de travail spécial de la prévention et du règlement des conflits en Afrique.

Le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine demeure un problème de taille. Mais comme le rapport Prodi nous le rappelle, « les solutions possibles en matière de financement ne sont pas difficiles à répertorier » (voir [S/2008/813](#)). Le problème persiste parce que nous, les parties prenantes, n'avons pas pu adopter les options ambitieuses et créatives nécessaires. Le cadre financier actuel des partenariats concernant les opérations de maintien de la paix ne se prêtant pas à une stratégie à long terme, il importe que le Conseil approuve un mécanisme de financement qui garantisse la prévisibilité, la durabilité et la souplesse de financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies.

L'Union africaine reste une organisation en transition dont les institutions s'emploient encore à renforcer leurs capacités. À cet égard, nous voyons d'un bon œil le partage des données d'expérience et l'échange d'informations envisagés dans le rapport du Secrétaire général, notamment pour ce qui est des initiatives de diplomatie préventive, telles que la médiation et l'alerte rapide. De l'avis du Nigéria, une mission hybride comme l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) tirera davantage d'une mission de collaboration sur le terrain pour renforcer la synergie entre les stratégies de suivi, d'évaluation des résultats et de réaction. Cette collaboration pourrait aussi permettre à l'Union africaine de tirer profit des meilleures pratiques recensées par le système des Nations Unies pour réformer ses processus et institutions.

Bien trop souvent, les États membres de l'Union africaine sont en mesure de rassembler des contingents en nombre suffisant pour s'attaquer à des situations de crise, mais ils doivent ensuite faire face au manque de matériel et d'appui logistique. À cet égard, nous nous devons de souligner que la capacité de mobilisation du personnel de maintien de la paix, bien qu'essentielle, ne saurait se substituer au matériel, à la logistique et à la formation pertinents. Nous jugeons donc encourageantes les initiatives à l'étude, en particulier la possibilité de donner accès à l'Union africaine à la Base de soutien logistique des Nations Unies et aux stocks stratégiques des Nations Unies pour

déploiement rapide et de mettre à la disposition de l'Union africaine une unité d'appoint comprenant des experts durant la phase initiale d'une opération d'appui à la paix.

Si nous agissons sur la base des recommandations formulées, nous aurons alors renforcé la capacité des missions de l'Union africaine. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre son processus de réforme institutionnelle, ainsi qu'à élaborer une feuille de route à long terme pour le renforcement des capacités. Nous sommes convaincus que le Secrétariat de l'ONU peut jouer un rôle clef dans la mise en place de ce cadre aux fins d'améliorer l'appui technique à l'Union africaine. Il serait aussi possible d'appuyer des initiatives telles que le Centre de maintien de la paix de l'armée nigérien basé à Jaji, dans l'État de Kaduna, en vue de renforcer ses capacités de formation et de préparation des contingents de l'Union africaine devant être intégrés à la Force africaine en attente une fois qu'elle sera mise en service. Le Nigéria encourage le Secrétaire général à analyser minutieusement la portée et les implications de telles options.

Nous encourageons vivement le Secrétaire général à intensifier ses efforts visant à trouver un financement durable pour hisser l'appui accordé à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) au niveau de celui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Lors du mini-sommet sur la Somalie le mois dernier, le Président nigérien, M. Goodluck Jonathan, nous a rappelé que ce n'est que lorsque toutes les parties affirment leur attachement à la paix et prennent des mesures concrètes pour la consolider que le changement pourra durer. La situation au plan de la sécurité en Somalie, a-t-il ajouté, s'améliorera considérablement s'il y avait une présence internationale forte et coordonnée.

En agissant ensemble, nous donnerions la preuve que la communauté internationale a la responsabilité commune du maintien de la paix et de la sécurité. Mais, en dernière analyse, l'Union africaine ne peut intervenir efficacement en cas de crise que s'il existe une volonté politique suffisante et un engagement tant de ses membres que de celui de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous souhaite la bienvenue, Monsieur, au Conseil de sécurité pour présider le débat d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport

intitulé « Appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies » (S/2010/514) et pour son exposé.

La délégation chinoise tient à remercier M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour son exposé.

La paix et la sécurité continuent de progresser de manière encourageante en Afrique. Toutefois, la paix et la sécurité restent fragiles dans de nombreuses régions, où des solutions n'ont toujours pas été trouvées à des questions « points chauds ». Les menaces non traditionnelles à la sécurité, comme le terrorisme, la piraterie et la criminalité transnationale organisée, sont aussi en augmentation.

Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique reste l'un des problèmes les plus réels et les plus pressants auxquels est confrontée la communauté internationale. C'est aussi la principale raison pour laquelle l'Afrique a déclaré 2010 Année de la paix et de la sécurité.

En tant que l'organisation régionale la plus importante de l'Afrique, l'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le règlement des conflits sur le continent. La Chine lui est profondément reconnaissante.

Toutefois, et dans le même temps, les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine connaissent de plus en plus de difficultés en termes de financement et de renforcement des capacités. Elles doivent d'urgence être appuyées par la communauté internationale, notamment l'ONU.

La Chine appuie la mise en place et le renforcement d'une coopération stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Nous nous réjouissons de la création, le 1^{er} juillet 2010, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. La Chine se félicite des contacts réguliers entre l'ONU et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, et espère que cette collaboration se poursuivra, de sorte à tirer profit des avantages respectifs des deux organisations pour parvenir à des résultats concrets dans les importants domaines de la médiation, de la prévention des conflits et de la réforme du secteur de la sécurité. La Chine espère que l'Équipe spéciale conjointe Nations Unies-Union africaine sur la paix et la sécurité, récemment mise sur pied, sera en mesure de s'acquitter

de ses tâches et d'œuvrer activement à la promotion du partenariat stratégique entre les deux organisations.

La Chine soutient que l'ONU doit aider l'Union africaine à obtenir un appui financier durable pour ses opérations de maintien de la paix. La Chine se réjouit de ce que le dispositif d'appui logistique fourni par l'ONU a de loin amélioré les conditions de vie et de travail de ses agents de maintien de la paix, mais elle juge préoccupantes les difficultés financières que les missions de l'Union africaine continuent de connaître.

Nous estimons que l'ONU doit, certes, continuer à fournir un appui actif, mais tous les pays concernés doivent aussi honorer leurs promesses d'aide. Nous estimons que toutes les parties concernées doivent accueillir favorablement les recommandations du Secrétaire général contenues dans le rapport relatives aux diverses sources de financement et au critère pour l'appui financier, en vue de mettre en place un mécanisme de financement prévisible et durable pour les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

Nous appuyons le renforcement des capacités institutionnelles des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. L'ONU doit resserrer sa coopération avec l'Union africaine par le biais de la formation et du partage des connaissances et des enseignements tirés. Elle doit également accélérer la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Nous avons également pris note du fait que l'ONU envisage de redéfinir les modalités du soutien et de la coopération qu'elle apporte à l'Union africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport. Nous attendons avec intérêt la publication du rapport du Secrétaire général à cet égard.

La Chine a de tout temps accordé importance et appui à l'Union africaine pour qu'elle puisse jouer un plus grand rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, de même qu'elle a prêté appui à toutes les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine sous différentes formes, tant par la voie bilatérale que multilatérale.

La deuxième série de consultations politiques entre le Ministre chinois des affaires étrangères et ses homologues de l'Union africaine s'est tenue le 24 septembre à New York en marge des travaux de l'Assemblée générale. Pendant les consultations, les

deux parties ont réaffirmé qu'il était important que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine soient menées sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, et qu'elles étaient prêtes à étoffer la formation afin de renforcer les capacités de l'Union africaine dans ce domaine important.

Dans l'avenir, la Chine continuera, dans les limites de ses capacités, d'apporter toutes formes d'appui à l'Union africaine et aux pays africains et poursuivra ses efforts pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

La Chine appuie le projet de déclaration présidentielle préparé par l'Ouganda sur le thème du débat d'aujourd'hui.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter d'assumer le rôle délicat de président du Conseil aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner la question importante de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Commissaire de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, pour leurs exposés complets. C'est également un honneur d'accueillir S. E. M. Henry Odein Ajumogobia, et nous le remercions de sa contribution. Nous nous félicitons en outre du rapport du Secrétaire général (S/2010/514) dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qui prend note des progrès accomplis jusqu'à présent.

La Bosnie-Herzégovine attache un grand prix à l'amélioration de la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies. Renforcer la coopération et le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine (UA) est d'une importance cruciale pour la prévention des conflits, la gestion des crises et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent africain.

Continuer à renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est essentiel pour atteindre ces objectifs. Cela devrait se traduire par des mesures concrètes concernant les modalités et les moyens de mettre en place des partenariats stratégiques pour régler les questions d'intérêt mutuel.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en

Somalie sont de bons exemples d'une coopération flexible et faisant le meilleur usage des avantages comparatifs de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies en matière de stratégies efficaces de maintien et de consolidation de la paix.

Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine doivent veiller à ce que leurs activités soient complémentaires, en plus d'être assorties d'objectifs chiffrés et de dates butoirs réalistes. Le renforcement des efforts de l'Union africaine et des moyens institutionnels dont elle dispose pour planifier, déployer et gérer efficacement les opérations de maintien de la paix est une condition essentielle à la réussite de ces opérations. Il est également extrêmement important que l'Union africaine garantisse une direction et une appropriation adéquates du processus. Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine considère qu'une coopération plus étroite entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine permettra en outre de réduire au minimum les doubles emplois. À cet égard, la mise en place du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est un pas dans la bonne direction.

Nous saluons les progrès accomplis ces dernières années dans la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités. Nous nous félicitons par ailleurs du lancement par l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies de l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, le 25 septembre dernier. Ces initiatives et l'intensification de l'engagement des Nations Unies en Afrique permettront de progresser de telle sorte que l'architecture africaine de paix et de sécurité soit pleinement opérationnelle dès que possible.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, il est crucial de s'attacher à renforcer les capacités de maintien de la paix, d'imposition de la paix et d'édification de la paix de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique. À cet égard, la mise en service effective de la Force africaine en attente et du système d'alerte rapide pour le continent doit rester des domaines de coopération prioritaires. Nous saluons l'idée d'utiliser plus efficacement le Groupe de travail spécial de la prévention et du règlement des conflits en Afrique pour examiner les questions de fond portant sur la paix et la sécurité en Afrique.

Malgré une évolution positive de la situation à de nombreux égards, la difficulté à trouver un financement prévisible, souple et durable reste une

source de préoccupation. Il est donc vital que toutes les parties concernées poursuivent les activités visant à trouver des solutions pratiques pour ce facteur important de la mise en œuvre complète et efficace des mandats de maintien et de consolidation de la paix en Afrique.

Nous jugeons encourageant que l'Union africaine ait mis en œuvre des réformes d'envergure portant sur sa dotation en personnel et en crédits, sa gestion financière et la responsabilisation de son personnel – lesquelles se sont traduites par une amélioration et une plus grande efficacité des opérations de gestion, de responsabilisation et d'établissement de rapports financiers.

La décision de l'Union africaine et de ses États membres d'élargir la base des ressources et d'accroître de 12 % leur contribution à son budget ordinaire afin de financer le Fonds de l'Union africaine pour la paix reflète la volonté politique d'assumer la responsabilité des opérations de maintien de la paix. La Bosnie-Herzégovine se félicite vivement de cette décision.

Enfin, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, dont l'Union africaine, gagne de plus en plus en importance pour relever les défis du monde contemporain. La Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les efforts de l'Union africaine, qui représente le facteur régional de règlement des conflits et de préservation de la paix et de la sécurité dans la région.

Pour conclure, je tiens à exprimer notre appui au projet de déclaration présidentielle préparé par l'Ouganda.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le débat d'aujourd'hui apporte une fois encore la preuve de l'attention spéciale que le Conseil de sécurité accorde aux questions du règlement des situations de crise sur le continent africain. À cet égard, le fait que le Conseil de sécurité n'est pas le seul acteur dans ce domaine revêt une signification particulière. Nous notons avec satisfaction que l'Union africaine (UA) prend une part de plus en plus active dans le règlement des problèmes du continent.

Il convient d'appuyer la détermination de l'Union africaine et de ses États membres à assumer la responsabilité de la prévention des conflits et des activités de maintien de la paix en Afrique. Les actions des agents africains de maintien de la paix en Somalie

et au Darfour, menées en coopération avec l'ONU et avec son appui, en donnent une exemple parlant.

Le rôle de l'Union africaine dans le maintien de la paix témoigne de la nécessité pour le Conseil de sécurité d'utiliser rationnellement les capacités des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'existence d'organisations régionales robustes, capables d'assumer une plus grande part de responsabilité s'agissant de la situation dans leurs régions, permet à l'ONU de se concentrer sur les problèmes mondiaux, ce qui sert les intérêts de toute la population mondiale.

Les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine exigent d'être encore consolidées, y compris grâce à l'appui de la communauté internationale. Une coopération fructueuse est établie entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et entre les secrétariats des deux organisations.

Nous estimons que la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine permettra d'optimiser l'assistance fournie par notre organisation universelle à l'Union africaine afin de renforcer les capacités de maintien de la paix de l'UA. La création imminente du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale permettra d'améliorer et de consolider l'efficacité des efforts visant à renforcer la sécurité régionale et à régler les problèmes transfrontaliers sur le continent africain. Nous espérons à cet égard que l'expérience de l'ONU en Afrique de l'Ouest sera bénéfique.

S'agissant de l'appui logistique et financier apporté par l'ONU aux efforts de maintien de la paix de l'Union africaine, nous privilégions une approche rationnelle. Il convient d'analyser en profondeur les conditions du déploiement d'opérations spécifiques de maintien de la paix et les besoins de ces opérations ainsi que les consultations multilatérales entre l'Union africaine et l'ONU sur tous les aspects de l'appui offert par l'ONU. Il conviendra de discuter séparément de l'octroi, par l'ONU, d'un appui supplémentaire à la Mission de l'Union africaine en Somalie, en tenant compte des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans ce pays. À cet égard, le débat du Conseil de sécurité d'hier (voir [S/PV.6407](#)) a été très utile.

Parallèlement au maintien de la paix, nous devons nous consacrer à la consolidation des capacités de médiation et de diplomatie préventive de l'Union africaine. Dans ce domaine, la création par l'Union

africaine d'une architecture de sécurité, collective et à plusieurs niveaux, reste la priorité pour prévenir les situations de crise émergentes et intervenir en temps opportun pour y faire face. L'élément le plus important de cette architecture doit être la force de maintien de la paix internationale connue sous le nom de Force africaine en attente, dont la création bénéficie de l'aide de la communauté internationale.

La Fédération de Russie participe à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'aide internationale destinés à l'Afrique, y compris le renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Des établissements éducatifs spécialisés de Russie organisent des programmes de formation à l'intention du personnel des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous comptons poursuivre notre coopération avec l'Union africaine en vue de renforcer la paix et la stabilité dans la région.

La Fédération de Russie souscrit au projet de déclaration présidentielle élaboré par la délégation ougandaise.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercier, ainsi que la délégation ougandaise, d'avoir convoqué le présent débat public. Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour son rapport analytique très complet sur la question (S/2010/514). Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Lamamra pour ses exposés et ses contributions. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Ajumogobia, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, et le remercie pour sa contribution à cet important débat.

Le 23 septembre, lors de sa réunion au sommet (voir S/PV.6389), le Conseil de sécurité a réitéré son attachement au renforcement de ses partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits, et de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que son appui à ces mêmes organisations. Le débat d'aujourd'hui nous offre une occasion exceptionnelle d'honorer nos engagements et de les concrétiser dans le contexte africain, en apportant ainsi notre contribution à la vision stratégique d'un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous nous réjouissons également de la prise de conscience croissante du fait que l'Union africaine dispose de divers avantages comparatifs qu'elle doit

utiliser de manière à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU a récemment assumé la responsabilité importante d'aider l'Union africaine à renforcer ses capacités dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés récemment dans le renforcement du partenariat stratégique et opérationnel entre l'ONU et l'Union africaine, y compris la collaboration renforcée entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

L'appui de l'ONU à l'architecture africaine de paix et de sécurité, qui comprend la Force africaine en attente et le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, est un élément essentiel de notre stratégie commune vis-à-vis du continent africain. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en juillet a également été une mesure importante et nous attendons avec impatience que ce bureau soit pleinement opérationnel. Nous nous félicitons également du lancement d'activités sur la paix et la sécurité menées conjointement par l'ONU et l'Union africaine, ce qui, à notre avis, représente une base solide au déploiement de nouveaux efforts.

Nous saluons également les mesures prises par l'Union africaine pour renforcer ses capacités dans le domaine de la diplomatie préventive. Nous nous réjouissons tout particulièrement des efforts conjoints déployés par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation de paix dans un certain nombre de pays africains. Il faut également se louer de l'inclusion de l'assistance accordée à l'élaboration de la stratégie de médiation de l'Union africaine dans le plan décennal de renforcement des capacités, car la médiation de paix est un moyen économique et efficace de gérer les crises et de régler les conflits.

Toutefois, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, il reste d'importants défis à relever et il faut donc en faire davantage. Le Secrétaire général indique dans son rapport un certain nombre de ces défis, en particulier le problème du financement. Nous notons que les conclusions du Secrétaire général sur cette question sont remarquablement similaires à celles qui figurent dans le rapport de 2008 du Groupe Prodi (S/2010/813). Ces deux rapports signalent effectivement la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement durables, souples et prévisibles pour les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Les

contributions volontaires constituent fréquemment un mécanisme de financement instable et imprévisible. C'est pourquoi la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité et la déclaration présidentielle du 26 octobre (S/PRST/2009/26) reconnaissent la nécessité de renforcer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse de l'appui financier accordé aux organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix dans le cadre d'un mandat de l'ONU.

Comme le Secrétaire général l'a également souligné dans son rapport, le cadre financier actuel des partenariats dans les opérations de maintien de la paix n'est pas propice à l'élaboration d'une stratégie à long terme. Nous souscrivons sans réserve aux conclusions et aux recommandations figurant dans le rapport sur ces questions. Nous partageons notamment l'avis du Secrétaire général, à savoir qu'il faut mettre en place un mécanisme de financement plus prévisible, plus fiable et plus durable pour veiller en particulier à ce que l'Union africaine soit en mesure de réaliser les objectifs énoncés dans l'architecture africaine de paix et de sécurité.

À la lumière des enseignements tirés dans le contexte de la Mission de l'Union africaine en Somalie, où le programme d'appui logistique était financé par les contributions mises en recouvrement de l'ONU, nous pensons que le Conseil de sécurité doit être prêt à envisager à l'avenir de recourir à ce type de contributions pour financer, au cas par cas, des opérations similaires autorisées par l'ONU. Cela permettrait au Conseil de surmonter le plus gros des obstacles entravant les opérations de maintien de la paix africaines et la coopération stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Investir dans les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine, c'est également investir dans la sécurité, la stabilité et la prospérité, et donc dans l'avenir, de ce grand continent. C'est un investissement à long terme qui donnera certainement des dividendes au fur et à mesure que le continent africain développera ses propres capacités. La Turquie est prête et disposée à assumer son rôle dans ce sens. C'est pourquoi nous appuyons le projet de déclaration présidentielle préparé par l'Ouganda et attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général qui définira la vision stratégique de l'ONU en ce qui concerne la coopération de l'ONU et de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, M. Eriya Kategaya, premier Vice-Premier Ministre de l'Ouganda, d'avoir organisé le présent débat, et exprimer toute mon appréciation au Gouvernement ougandais pour le rôle moteur qu'il a joué en appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Je souhaite également remercier S. E. M. Henry Odein Ajumogobia de sa participation et de sa contribution au débat de ce matin, ainsi que le Secrétaire général et M. Lamamra, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, pour leurs exposés très utiles.

Le Japon se félicite très vivement des initiatives prises ces dernières années par l'Union africaine et par les organisations sous-régionales africaines dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix, ainsi que des résultats concrets produits par ces efforts menés par l'Afrique elle-même. La communauté internationale doit continuer à offrir sa coopération pour promouvoir ce phénomène positif. Si l'Union africaine s'acquitte du rôle exceptionnel qui est le sien et utilise au mieux ses compétences et ses avantages dans les domaines de la prévention des conflits, et de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix, l'ensemble de la communauté internationale en tirera profit.

Le Japon pense que nous devons continuer de chercher le moyen approprié d'accroître le rôle de l'Union africaine et de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et de l'ONU. À cet égard, le Japon se félicite du renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et propose d'organiser régulièrement des réunions de suivi orientées vers l'action par le biais du mécanisme que représente le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, il est essentiel de continuer à offrir notre appui aux pays africains fournisseurs de contingents. Le Japon s'est engagé à aider au renforcement des capacités de l'architecture africaine de paix et de sécurité grâce au Fonds africain pour la paix. Le Japon contribue aussi aux efforts de renforcement des capacités nationales et régionales, y compris le programme d'appui destiné aux centres de formation des opérations de maintien de la paix, en Afrique. Le Japon est disposé et déterminé à poursuivre son appui dans ce domaine. Nous sommes en outre attachés aux programmes de réforme du secteur de la sécurité, tels ceux mis en œuvre à l'appui

des polices congolaise et somalienne. L'ONU a un rôle important à jouer pour appuyer les activités qui contribuent à protéger les civils. À cette fin, nous espérons qu'elle coopérera davantage dans ce domaine.

La communauté internationale doit rendre hommage aux sacrifices consentis par les pays africains, et continuer d'apporter son aide à ces pays. Le Japon reconnaît l'importance de garantir un financement prévisible, durable et souple. Nous participons activement aux discussions portant sur cette question, et nous poursuivrons les efforts à cette fin. Le recours aux contributions mises en recouvrement a été l'une des demandes formulées hier au cours du débat sur la Somalie. Pour aider le Conseil de sécurité à trouver une solution réalisable qui prenne en compte cette demande émanant de l'Union africaine, le Japon est disposé à continuer de participer à des discussions approfondies avec les acteurs pertinents et le Secrétariat sur la manière d'accroître le niveau des contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et pour déterminer si l'actuel dispositif d'appui logistique peut être renforcé, et si tel est le cas, dans quelle mesure et selon quelles modalités.

Il est essentiel que les partenaires internationaux consolident leur coopération en appui des activités de maintien de la paix de l'Union africaine. À cet égard, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux partenaires venus se joindre à nos efforts. Nous apprécions également les efforts de réforme déployés en ce moment par la Commission de l'Union africaine, et espérons que l'Union africaine sera en mesure d'accroître ses capacités en améliorant sa gestion financière. Il est essentiel de mener des efforts actifs des deux côtés.

Nous nourrissons l'espoir que les enseignements tirés de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et de l'AMISOM seront analysés en détail dans le rapport du Secrétaire général qui sera publié d'ici six mois. Ces enseignements devront être utilisés avec discernement dans les futures missions. Le Japon espère aussi que le rapport comprendra une évaluation des activités et du fonctionnement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

En guise de conclusion, je tiens à remercier de nouveau l'Ouganda d'avoir préparé la déclaration présidentielle, que le Japon appuie. Les soldats de la paix ne peuvent à eux seuls instaurer une paix durable. Les processus politique et de réconciliation sont

essentiels pour consolider la paix. Le Conseil compte sur la coopération des pays africains à cet égard.

M. Briens (France) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui porte sur un sujet tout à fait essentiel pour nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/514), et saluer la présence et l'intervention de M. Lamamra au nom de l'Union africaine. Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne.

Je voudrais, pour ma part, souligner les points suivants. En premier lieu, nous voulons rendre hommage aux efforts entrepris sur l'année écoulée par l'Union africaine, souvent dans les conditions les plus difficiles. L'Union africaine joue ainsi un rôle considérable au Soudan, en contribuant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ou au travers du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, conduit par le Président Mbeki, qui joue un rôle de facilitation sur la question du Darfour et sur celle du Sud-Soudan, et enfin grâce au rôle du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Djibril Bassolé, qui conduit le processus de paix de Doha. Elle joue un rôle en Somalie également, où la mise en place par l'Union africaine de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a permis d'éviter la prise de Mogadiscio par les extrémistes. Les contingents ougandais et burundais fournissent un effort considérable pour endiguer les violences d'Al-Shabab et ainsi protéger les institutions fédérales de transition.

Nous relevons que l'Union africaine est l'une des organisations régionales dans le monde qui a le plus développé son partenariat et sa coopération avec l'ONU. Cette relation exceptionnelle – construite aussi bien entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qu'entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine – se justifie, entre autres, par la place qu'occupe l'Afrique dans les activités de maintien de la paix. Nous nous réjouissons du rôle croissant des nations africaines au sein des opérations de maintien de la paix, qui sont elles-mêmes déployées majoritairement en Afrique. Nous pensons aussi qu'il est important de maintenir le caractère universel du personnel employé dans ces opérations.

L'Union africaine apporte beaucoup à l'ONU. Elle apporte la proximité avec le terrain, la connaissance intime de l'environnement régional et la conviction que le continent prend en charge sa propre sécurité, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Inversement, l'ONU apporte à l'Union africaine une légitimité dans le cadre de la Charte, des compétences, des ressources et des partages d'expérience qui peuvent l'appuyer dans ses missions de prévention et de gestion des crises sur le continent. Aujourd'hui, et tous nos efforts visent à ce que ce partenariat original et mutuellement enrichissant, qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, perdure et s'améliore.

À cet égard, nous pensons que la mise en place du nouveau Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, officielle depuis le mois de juillet 2010, contribuera à renforcer ce partenariat en intégrant davantage les activités de l'ONU. Je souhaite féliciter le Sous-Secrétaire général, M. Zachary Muburi-Muita, pour sa nomination à la tête de ce bureau.

La France, comme ses partenaires de l'Union européenne est massivement engagée dans le soutien aux activités de maintien de la paix des organisations régionales et sous-régionales africaines, à commencer par l'Union africaine. Ainsi que le Président de la République l'avait annoncé au Sommet Afrique-France de Nice, en mai dernier, nous prévoyons d'apporter une aide de 300 millions d'euros sur les trois prochaines années pour le soutien à l'architecture africaine de paix et de sécurité, hors notre contribution bilatérale à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, et nous avons également l'intention de contribuer à la formation de 12 000 hommes.

Nous accordons une importance particulière au renforcement des capacités africaines en matière de formation et de déploiement. Le réseau d'écoles nationales à vocation régionale, que nous appuyons, constitue un outil efficace dans la perspective de la formation des différentes composantes de la Force africaine en attente et pour le renforcement des capacités aussi bien militaires que policières ou civiles.

La France contribue également de manière importante à l'aide européenne en matière de paix et sécurité sur le continent africain qui, pour sa part, dépasse le milliard d'euros. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, l'Union européenne est devenue un partenaire clef de l'Union

africaine, en matière de renforcement des capacités comme de soutien aux opérations de paix déployées. Je rappelle, par exemple, qu'en Somalie, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne a engagé près de 95 millions d'euros au profit de l'AMISOM, et une décision de financement supplémentaire de 47 millions d'euros a été adoptée en juillet dernier. Nous devons néanmoins respecter les règles de fonctionnement de l'Union européenne dans cet engagement, ce qui explique, par exemple, que nous ne pouvons pas financer du matériel létal à travers la Facilité de soutien à la paix.

Dans le cadre de cette action en Somalie, je souhaite d'ailleurs rendre un hommage tout particulier à la mobilisation exemplaire de l'Ouganda, qui accueille la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie (EUTM) sur son sol et fournit les troupes de l'AMISOM, aux côtés du Burundi.

Le soutien de l'ONU aux opérations de l'Union africaine appelle de notre part des réponses innovantes aux défis externes et internes qui nous sont posés. Sur le plan de la sécurité, la difficulté réside aujourd'hui dans la capacité de répondre aux nouvelles formes de menaces transversales auxquelles l'ONU et l'Union Africaine sont confrontées. Je remarque que la palette des moyens du maintien de la paix ou de la médiation politique est souvent peu adaptée dans ce genre de situation.

Au Sahel et sur la côte ouest de l'Afrique, on observe une multiplication et une imbrication croissante de ces facteurs d'instabilité, du terrorisme, des trafics et des rébellions, qui portent atteinte à la sécurité et à l'intégrité des États. C'est pourquoi l'appui à la réforme des secteurs de la sécurité et la promotion de l'état de droit doivent, à terme, devenir des compétences clefs des opérations déployées par les organisations régionales et sous-régionales africaines. Comment y arriver?

À cet égard, le travail de consolidation de la paix effectué par la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et avec le concours financier de la Commission européenne, de la France et de la CEEAC, a ouvert des pistes de travail intéressantes. En outre, le projet de mission africaine d'aide à la réforme des secteurs de sécurité en Guinée-Bissau, s'il se concrétisait dans des conditions satisfaisantes, mériterait également notre attention, tout comme son

interaction avec l'ONU et l'Union européenne. En clair, tout ceci montre que les modes de soutien à la paix et à la sécurité sur le continent africain sont loin d'être figés et uniformes.

Sur le plan interne, il est tout aussi évident que le contexte budgétaire actuellement contraint des États contributeurs doit nous forcer à rechercher une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix, tout en contrôlant plus strictement les dépenses. Si nous avons décidé de poursuivre notre travail entamé dans le cadre de l'initiative franco-britannique, qui vise un renforcement de la chaîne de commandement des opérations et une amélioration de la coopération avec les pays fournisseurs de troupes, c'est aussi pour assurer un suivi financier plus rigoureux de ces opérations, dont le budget a crû de manière exponentielle au cours des dernières années.

Nous pensons aussi que si l'ONU doit être engagée dans un tel processus de réforme, ses partenaires ne peuvent rester en retrait, encore moins quand les imbrications sont fortes, comme avec l'Union africaine. À cet égard, nous relevons avec intérêt, dans le rapport du Secrétaire général, les efforts entrepris par l'Union africaine vers une réforme de ses méthodes de gestion et une plus grande diversification de ses sources de financement du maintien de la paix. Mais la question du suivi des opérations reste essentielle. Il demeure crucial, pour l'ONU, de conserver la responsabilité première des opérations qu'elle finance.

Pour ces raisons, à la fois budgétaires et opérationnelles, nous pensons que le recours au financement par l'ONU, sur contributions obligatoires, d'opérations qui ne sont pas sous sa direction, continue de poser des difficultés. Cette option ne devrait pas constituer la pierre angulaire de la réflexion, plus large et audacieuse, qui doit être menée autour du soutien aux capacités africaines de maintien de la paix. Je souhaiterais souligner à cet égard que la nouvelle Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne est une première réponse appropriée à la demande africaine d'un financement prévisible et pérenne des opérations de maintien de la paix conduites par l'Afrique. Il nous semble que nous devons nous inspirer de cette démarche volontaire en faveur de la sécurité du continent africain.

Cela me permet de conclure en soulignant que ce soutien aux capacités africaines est bien l'affaire de tous : de l'ONU, de l'Union européenne, des

partenaires bilatéraux et des donateurs internationaux. Mais c'est aussi bien sûr, l'affaire des États africains eux-mêmes, dont le volontarisme dans la prise en charge de leur sécurité, conditionne tout succès. Soyez-en assurés, la France continuera d'être activement engagée à leurs côtés.

Je souhaite enfin apporter le soutien de ma délégation au projet de déclaration présidentielle.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/514) et pour son exposé. En outre, je tiens à remercier le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra, de sa contribution importante au débat d'aujourd'hui.

Les États-Unis félicitent les nations africaines qui fournissent des ressources, des effectifs de police et des contingents pour appuyer des missions indispensables de maintien de la paix sur le continent. En particulier, nous saluons le déploiement de plus de 7 000 soldats ougandais et burundais en Somalie et l'action vitale et collective menée dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ces contributions ont permis d'améliorer la sécurité et de sauver des vies sur le continent, et elles contribuent à prévenir la propagation des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Les États-Unis sont pleinement favorables au renforcement de la relation stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Nous notons avec satisfaction le resserrement des liens et de la collaboration entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous nous félicitons également de la fréquence accrue avec laquelle des dirigeants de l'Union africaine contactent le Conseil de sécurité et des représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU contactent le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

En outre, mon gouvernement appuie l'assistance que l'ONU continue d'apporter à l'Union africaine en vue de la mise sur pied d'un système d'alerte rapide au niveau continental, qui, une fois opérationnel, améliorera davantage la capacité de l'Union africaine à prévenir les conflits. Les États-Unis sont déterminés à accompagner l'Union africaine dans ses efforts visant à relever les défis complexes que présentent le trafic de drogue et la reconstruction après les conflits en Afrique.

Nous appuyons également les plans visant à renforcer les efforts opérationnels conjoints de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur. Par ailleurs, mon gouvernement appuie fermement les opérations de l'Union africaine en Guinée-Bissau, au Soudan, en République centrafricaine et en Somalie.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la Somalie. Grâce aux efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le processus de paix de Djibouti a pu avancer et certaines parties de Mogadiscio sont restées hors du contrôle des éléments extrémistes. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine a permis aux deux organisations d'accomplir plus de progrès qu'aucune d'elles n'aurait pu réaliser individuellement.

Il est dans notre intérêt collectif d'appuyer ce partenariat, et nous nous félicitons de cette occasion qui nous est donnée d'évaluer ses progrès et d'examiner les moyens de le rendre plus efficace. Les États-Unis continueront d'apporter un appui bilatéral important aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, mais obtenir un financement durable, prévisible et souple reste une grande difficulté à surmonter par l'Union africaine s'agissant de sa capacité à entreprendre des opérations de maintien de la paix efficaces.

Les États-Unis sont fermement et sérieusement résolus à appuyer la vision de la Force africaine en attente appelée à participer aux opérations de l'Union africaine. Depuis 2005, les États-Unis ont fourni plus de 940 millions de dollars pour appuyer les opérations de l'Union africaine en cours au Darfour et en Somalie et pour le renforcement de ses capacités, par le biais de l'Africa Contingency Operations Training and Assistance Programme. Les États-Unis appuient le renforcement des capacités de la Force africaine en attente à tous les trois niveaux – continental, sous-régional et des États Membres. Mon gouvernement se félicite de l'exercice de simulation et d'évaluation en cours, appelé Amani Africa, que nous considérons comme un premier pas important dans cette direction.

À l'avenir, nous espérons que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba contribuera à améliorer la coordination et l'efficacité de l'appui des Nations Unies à l'Union africaine, surtout dans le domaine de la gestion financière. Cela nous permettra de faire en sorte que l'Union africaine soit capable d'utiliser efficacement l'aide des donateurs, en même temps que nous

améliorons également la coopération et la coordination. Nous sommes également favorables à ce qu'on tire davantage profit du Groupe des partenaires de l'Union africaine à Addis-Abeba pour que le financement fourni par les donateurs à la Commission de l'Union africaine soit plus durable et plus prévisible.

Nous devons également œuvrer de concert pour améliorer davantage la capacité du Secrétariat de l'Union africaine à planifier, gérer et assurer les opérations de maintien de la paix. Nous devons recenser les domaines qui appellent un appui et une attention renforcés de la part des partenaires africains et d'autres partenaires, notamment la logistique, la mobilité et la gestion des missions. Nous appelons à des efforts continus visant à faire en sorte que la Force africaine en attente commence à fonctionner effectivement. Les États-Unis continueront de contribuer au renforcement des capacités et encouragent les autres pays à apporter leur appui aux initiatives qui exigent beaucoup de ressources.

Les États-Unis voudraient étudier la possibilité d'établir des liens plus renforcés entre les capacités de l'ONU et de l'Union africaine. Nous appuyons l'idée de procéder à une analyse détaillée des incidences opérationnelles, budgétaires et juridiques, ainsi qu'en matière de ressources humaines, de permettre aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par ce Conseil d'avoir accès à la Base logistique des Nations Unies de Brindisi, à plus de compétences techniques des Nations Unies, aux stocks stratégiques des Nations Unies pour déploiement rapide et aux capacités de transport stratégique des Nations Unies, tel que l'a recommandé le Département des opérations de maintien de la paix. Nous aimerions examiner les rapports préparatoires dès qu'ils seront disponibles.

En outre, nous exhortons tous ceux qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité à accorder plus d'attention à la protection des civils pris au piège des conflits et des guerres. Nous saluons les efforts visant à intégrer la doctrine de la protection des civils dans tous les aspects des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et des activités connexes. Les États-Unis ont renforcé leurs efforts de déploiement d'unités de police constituées en Afrique. La protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle nécessitent une intensification des efforts de sensibilisation et des programmes en la matière, au sein de l'UA et dans le cadre de la formation des soldats de la paix. Nous sommes favorables à l'adoption de nouvelles mesures

pour renforcer les dimensions civile et policière du maintien de la paix en Afrique.

Enfin, les États-Unis encouragent l'ONU à poursuivre sa collaboration avec l'Union africaine au moment où celle-ci développe son architecture de paix et de sécurité, notamment la Force africaine en attente.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue, et je voudrais vous féliciter pour l'initiative de ce débat ministériel consacré à l'évaluation de l'appui des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. En tant que pays africain, le Gabon perçoit toute l'importance de cette thématique, qui confirme la place qu'occupent les questions africaines dans l'ordre du jour du Conseil.

Nous remercions le Secrétaire General pour la présentation de son rapport (S/2010/514). J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue au Ministre nigérian des affaires étrangères, S. E. M. Henry Odein Ajumogobia, et je salue sa contribution à ce débat. Nous remercions également M. Lamamra pour sa riche communication. Nous partageons et soutenons les vues qu'il a si brillamment développées.

Notre débat ayant valeur de bilan, nous comptons aborder les trois points ci-après : les aspects positifs de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, les insuffisances constatées et les perspectives.

En ce qui concerne le premier point, ma délégation se félicite de la dynamique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, impulsée notamment par l'Accord de 2006 fixant le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Certes, il est vrai que de nombreuses attentes nourries par les Africains n'ont toujours pas été satisfaites, mais il nous faut reconnaître que durant ces dernières années, des développements positifs ont été enregistrés dans bien des domaines visés par ce programme.

Parmi les initiatives attestant de la vitalité de cette coopération, il importe de relever les efforts conjoints de l'ONU et de l'UA menés dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Cette force, dont les structures d'appui, de commandement et de contrôle sont fournies par l'ONU, est, faut-il le rappeler, dirigée par un Représentant spécial conjoint. Sa composante militaire est placée sous un commandement africain. Elle

fonctionne sur la base d'un appui financier de l'ONU et elle est assistée d'un Médiateur conjoint. Bien que son caractère hybride fût présenté comme étant un élément pouvant plomber son efficacité, il y a lieu d'admettre que la MINUAD a significativement contribué à créer au Darfour un environnement plus ou moins sécurisé, sans lequel il aurait été impossible d'entamer les négociations de paix menées aujourd'hui par M. Djibril Bassolé, et avant lui par M. Rodolphe Adada.

En Somalie, il faut se féliciter du soutien logistique et financier apporté par l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du rôle de ses deux bureaux d'appui basés à Nairobi. En effet, lancée en 2008, la stratégie des Nations Unies pour la Somalie a entre autres contribué au renforcement des capacités opérationnelles de l'AMISOM, permettant ainsi à celle-ci de mener une action plus vigoureuse dans le cadre de sa mission de défense des positions du Gouvernement fédéral de transition et de protection des populations civiles.

Il convient également de mentionner les efforts conjoints des deux organisations dans le domaine de la médiation et du maintien de la paix au Soudan, marqués particulièrement par les actions coordonnées du Groupe de haut niveau de l'Union africaine, du Représentant spécial du Secrétaire général, de la Mission des Nations Unies au Soudan et le groupe de l'ONU chargé du suivi des référendums d'Abyei et du Sud-Soudan, récemment nommé par le Secrétaire général. Les efforts conjugués de ces différents acteurs ont créé les conditions favorables à la poursuite des difficiles pourparlers de paix menés présentement au Darfour, tout comme ils garantissent aujourd'hui la confiance nécessaire à l'évolution heureuse des négociations en cours entre les parties à l'Accord de paix global, portant particulièrement sur les référendums d'Abyei et du Sud-Soudan.

Ma délégation note par ailleurs avec une grande satisfaction le développement d'une collaboration de plus en plus étroite entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En effet, la tenue depuis 2007 de réunions consultatives entre ces deux organes permet un échange de vues constant, ainsi que la prise de décisions partagées sur les questions d'intérêt commun en matière de paix et de sécurité. Le protocole signé le 25 septembre 2010 par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU sur la création d'un groupe de travail conjoint, tout

comme l'ouverture en juillet 2010 à Addis-Abeba d'un Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, procèdent eux aussi de cette démarche visant à rapprocher les deux organisations.

Bien qu'elle soit de plus en plus agissante, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales mérite d'être renforcée. Nous pensons particulièrement au financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil ainsi qu'à l'appui logistique à apporter à ces missions. En effet, les opérations d'appui et de maintien de la paix de l'Union africaine doivent disposer de ressources prévisibles et suffisantes en vue d'une plus grande efficacité sur le terrain.

Nous saluons en cela la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, qui est une réponse européenne à la détermination de l'Union africaine à prendre la responsabilité de sa propre paix et de sa propre sécurité. Depuis sa mise en place, cette facilité permet à l'Union africaine de mener une action d'envergure en matière de prévention des crises et de stabilisation postconflit.

Nous saluons également les contributions mises en recouvrement par l'Organisation des Nations Unies. Il est cependant impératif que, tel que le recommande le rapport Prodi (S/2008/318), l'ONU mette en place un mécanisme de financement plus souple, plus prévisible et durable au bénéfice de l'Union africaine. C'est pour cette raison que, faisant nôtre l'une des propositions du Secrétaire général en la matière, nous invitons l'ONU à créer un fonds d'affectation spécial permanent qui serait géré par l'Union africaine, à charge pour celle-ci de rendre compte de l'usage qu'elle en fera.

On ne peut envisager l'avenir sécuritaire de l'Afrique sans évoquer l'effectivité de la Force africaine en attente, créée par l'Union africaine afin d'assumer pleinement ses responsabilités dans l'exécution de ses missions de paix. Il est regrettable de constater que cette force tarde à être opérationnelle, faute de moyens financiers et logistiques suffisants. Dès le moment où elle sera opérationnelle, cette force, dont les différentes composantes sont basées dans les cinq sous-régions du continent, présentera l'avantage de pouvoir être mobilisée dans des délais très courts, ce qui permettrait indéniablement de circonscrire les conflits avec célérité et d'engager à temps les efforts visant au rétablissement de la paix. Nous demandons

donc à la communauté internationale d'apporter son assistance à cette force, dont l'action ne pourrait qu'être d'une très grande utilité à l'Organisation des Nations Unies qui, en s'appuyant sur elle, évitera nécessairement les lourds retards qu'elle accuse trop souvent dans le déploiement rapide de ses opérations de maintien de la paix en Afrique.

Ma délégation est d'avis que l'Union africaine, qui a déjà accompli durant ces dernières années d'immenses efforts pour s'affirmer comme un partenaire crédible dans le maintien de la paix, doit s'employer à long terme à mettre en œuvre son cadre stratégique global de renforcement de ses capacités, en coopération avec l'ONU et les autres partenaires internationaux. Nous nous félicitons de ce que la déclaration présidentielle, qui sera adoptée au terme de ce débat, souligne que le Conseil de sécurité doit aider l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte, à assumer sa pleine responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continent, la finalité étant de contribuer à l'édification d'une Afrique sans conflit.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes honorés de vous voir présider ce matin le Conseil de sécurité. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Nigéria et salue la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général et le Commissaire de l'Union africaine, M. Lamamra, pour les exposés qu'ils nous ont présentés.

Le Brésil souscrit au point de vue qu'exprime ainsi le Secrétaire général :

« Les besoins de l'Afrique sont énormes, mais ce que font depuis des années les Africains pour maintenir la paix dans leur région et au-delà ne l'est pas moins. » (S/2010/514, par. 65).

Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'accroître l'appui de l'ONU aux efforts de maintien de la paix déployés par l'Union africaine. Cet appui est une part importante de la responsabilité qui incombe principalement à l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est également une manière de reconnaître le rôle majeur joué désormais par les Africains dans le maintien de la stabilité sur leur propre continent.

Nous remercions le Secrétaire général des mesures concrètes et spécifiques qu'il aborde dans son rapport (S/2010/514) en vue de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, notamment, est d'une grande conséquence. Nous espérons que ce bureau offrira une voie de communication précieuse et qu'il aidera les deux organisations à augmenter leur coopération.

Le rapport énumère un certain nombre de domaines dans lesquels l'ONU appuie le maintien de la paix de l'Union africaine. Nous nous félicitons de cette collaboration. Nous encourageons le Secrétaire général à continuer d'envisager toutes les initiatives applicables à l'appui au maintien de la paix et nous l'invitons à intégrer ses propositions dans le rapport qui sera présenté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix à la fin de l'année.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en Somalie illustre tant les résultats positifs qui peuvent en résulter que la nécessité d'améliorer et de consolider davantage notre collaboration. Le plan de soutien logistique établi par l'ONU a permis d'améliorer considérablement les conditions de vie et de travail du personnel de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sur le terrain. L'Équipe de planification des Nations Unies pour l'AMISOM, qui fait dorénavant partie du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, prodigue d'importants conseils à la Commission de l'Union africaine, et son travail pourrait prendre une dimension encore plus importante dans le contexte de notre examen de la proposition de l'Union africaine de porter à 20 000 les effectifs autorisés de l'AMISOM, proposition qui recueille d'ailleurs l'adhésion du Brésil.

Cependant, cet appui reste insuffisant pour mettre l'AMISOM sur un pied d'égalité avec les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les éléments du plan de soutien qui ne sont pas pris en charge par les contributions mises en recouvrement par l'ONU, comme la fourniture de matériel lourd, létal et le remboursement du matériel appartenant aux contingents et des indemnités versées aux soldats, ont pâti de la discontinuité des contributions fournies par les donateurs, et le problème a été encore aggravé par le nombre des mises en garde et des restrictions dont on assortit cet appui et qui en diminuent gravement l'efficacité.

Il est donc nécessaire de continuer à améliorer les critères de fonctionnement de l'AMISOM et de fournir à la Mission les moyens et capacités qui lui permettront de s'acquitter de son mandat, ce qui est d'autant plus important que l'AMISOM opère dans une zone de conflit où l'instabilité est extrême.

Au-delà de l'exemple spécifique de l'AMISOM, nous devons aussi examiner avec sérieux et pragmatisme la question de l'appui financier aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine en général. L'obligation d'obtenir, au cas par cas, l'autorisation du Conseil puis l'approbation du budget par l'Assemblée générale est un problème que nous pouvons et devons surmonter efficacement. Si la volonté politique existe, ces solutions devraient permettre la fourniture d'un appui convenable à l'Union africaine pour ses activités de maintien de la paix. S'assurer que les réglementations de l'ONU en matière de gestion sont dûment suivies pourrait exiger une certaine créativité, mais cela devrait être possible. Les considérations techniques, bien qu'importantes, ne doivent pas nous empêcher de répondre positivement à l'Union africaine, dans la mesure du possible.

Avant de terminer, je voudrais souligner que, alors que nous nous employons à renforcer notre appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, nous ne pouvons pas laisser de côté les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix. L'ONU a appris, parfois dans la douleur, que le maintien de la paix n'était souvent pas en soi une stratégie suffisante pour régler les conflits. L'Union africaine a, dans certains cas, été encore plus consciente que l'ONU de la nécessité d'adopter une démarche intégrée dans ces situations. Nous devons poursuivre cette démarche et appuyer les efforts de prévention des conflits et de médiation déployés par l'Union africaine.

L'importance d'une coopération renforcée entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité n'est plus à démontrer. Cette coopération s'est avérée particulièrement précieuse, comme le montrent les exemples de l'AMISOM et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous devons continuer à renforcer cette collaboration et nous employer à l'étendre à toute la gamme des questions inscrites à notre ordre du jour commun.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer, Monsieur le Président, par vous remercier d'avoir convoqué cette séance. Cette initiative revêt

une grande importance en vertu du rôle central joué par l'Union africaine dans les processus de paix et de sécurité sur le continent. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général des observations liminaires très importantes qu'il a formulées et du rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui (S/2010/514). Je voudrais aussi, bien sûr, remercier M. Lamamra de son importante déclaration.

Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

Le Conseil de sécurité, dans le cadre de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit de bien connaître la région et les sources de ses conflits et de disposer des outils nécessaires pour en régler les problèmes. Les organisations régionales disposent précisément de ces capacités et, comme telles, doivent voir le rôle renforcé.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont consacré tout un chapitre, le Chapitre II, aux organisations régionales, dont ils ont ainsi consacré le rôle complémentaire par rapport à l'ONU. C'est pour cette raison qu'il importe, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité, que l'ONU et l'Union africaine coopèrent et mettent leurs qualités spécifiques au service l'une de l'autre.

L'Union africaine joue un rôle de premier ordre en la matière : avant le déclenchement d'un conflit, grâce à la diplomatie préventive; pendant les conflits, par ses efforts d'endiguement et d'atténuation des conséquences du conflit et, en période d'après conflit, en contribuant à la consolidation de la paix.

Après examen du rapport du Secrétaire général (S/2010/514), nous voudrions souligner les points suivants.

Pour ce qui est de la relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, la réussite d'une action collective est indissociablement liée à la réussite et à l'efficacité du partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union. Nous nous félicitons donc des réunions consultatives annuelles organisées entre les deux Conseils, et qui se sont, jusqu'à présent, concentrées sur la meilleure façon de renforcer les capacités de l'Union et d'en financer les missions dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. La réussite de cette stratégie de partenariat dépendra en

grande partie de l'étroitesse de la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

À cet égard, nous nous félicitons de la création, le 1^{er} juillet dernier, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Ce Bureau, qui regroupe et coordonne les mandats de nombreux organismes et mécanismes d'appui aux opérations de maintien de la paix en Afrique, notamment en Somalie et au Soudan, représente un cadre supplémentaire d'action conjointe dans la prévention des conflits et la promotion du désarmement et d'élections démocratiques. Nous nous félicitons également de la création le mois dernier de l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité. L'appui à l'architecture africaine de paix et de sécurité est un aspect de la mise en œuvre de ce partenariat stratégique. À cet égard, je tiens à souligner l'importance du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et des autres initiatives pluriannuelles décrites par le Secrétaire général, ainsi que des actions conjointes menées dans le cadre du pays.

Pour ce qui est du maintien de la paix, le déploiement par l'Union africaine d'opérations de maintien de la paix autorisées et approuvées par le Conseil de sécurité dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales est de la plus haute importance. Nous exhortons donc l'ONU à renforcer son assistance à l'Union africaine dans le domaine du déploiement d'opérations de maintien de la paix et de l'appui à ces opérations, notamment en aidant à consolider la Force africaine en attente et les opérations en cours en Somalie et au Soudan. Dans ce contexte, nous attendons le résultat de l'exercice d'évaluation de la Force africaine en attente, du nom d'*Amani Africa*, qui devrait être publié le mois prochain.

De même, nous nous félicitons de la collaboration entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine dans le cadre de l'élaboration d'une série de directives élémentaires concernant la protection des civils, à l'attention de l'Union, ainsi que de l'appui apporté par l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du renforcement de ses capacités en matière de protection des civils. Nous attendons à l'avenir un renforcement de cet appui grâce à une feuille de route à long terme pour le renforcement des capacités qui permettra aux partenaires d'apporter une assistance plus importante à l'Union africaine.

Enfin, pour ce qui est de la contribution de l'ONU à la réussite des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, elle dépendra largement des ressources qui seront consacrées à ces opérations. Cependant, la recherche de financements durables, prévisibles et souples, conformément à la résolution 1809 (2008), continue de poser de grandes difficultés. Les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine ne devraient pas être financées par des contributions volontaires qui, en dépit de leur utilité, ne sauraient garantir la viabilité des opérations. Lorsqu'elle déploie des opérations de maintien de la paix, l'Union africaine agit au nom du Conseil de sécurité dans le cadre de la responsabilité qui incombe à ce dernier en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et elle compte sur son appui.

La demande de l'Union africaine tendant à utiliser les contributions mises en recouvrement par l'ONU pour le financement de ses opérations dans certains cas spécifiques, est donc éminemment justifiée. À cet égard, nous rappelons la déclaration faite par le Secrétaire général, qui a affirmé que le Dispositif d'appui logistique à l'AMISOM permettrait d'améliorer les conditions de vie de son personnel, comme cela a été réaffirmé hier lors de notre débat par le Commandant de la Force de l'AMISOM (voir S/PV.6408).

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à me faire l'écho des orateurs précédents en vous remerciant, Monsieur le Président, de l'impulsion que votre pays a donnée à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et bien sûr, de la convocation de cette séance si importante. Je souhaite remercier également le Secrétaire général de son exposé et saluer de nouveau la présence de l'Ambassadeur Lamamra au Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons des progrès accomplis, depuis le dernier débat sur la question, en octobre 2009 (voir S/PV.6206), dans le renforcement de la relation stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, notamment grâce à la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à l'appui apporté au développement de la Force africaine en attente, et aux progrès accomplis dans la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Le niveau de coopération atteint entre les deux organisations, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un signe important qui doit nous encourager à redoubler d'efforts pour renforcer les synergies, à avoir une vision commune

des objectifs et à maintenir des échanges réguliers ainsi qu'à coordonner nos actions dans les domaines d'intérêt commun de manière à faire face aux défis du continent.

Ma délégation reconnaît à sa juste valeur les efforts que fait l'ONU pour appuyer et former l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans le cadre de leurs initiatives visant à faire face aux conflits sur le continent grâce à la médiation, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix, et ce dans des conditions souvent complexes et risquées et avec des ressources limitées. Il convient de compléter ces mesures par un processus d'examen des opérations de maintien de la paix semblable au processus engagé au cours de l'année par l'ONU, en particulier au niveau du Conseil de sécurité, de façon à ce que la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, ainsi que la promotion du développement, aient un impact tangible sur le terrain.

Les défis à relever concernant la paix et la sécurité internationales et le caractère multidimensionnel des conflits de ce siècle ont rendu encore plus complexe le déploiement des missions de maintien de la paix, particulièrement en Afrique. Bien que des progrès aient été accomplis en matière de coopération entre les principaux organes de l'Organisation et de l'Union africaine, il reste encore beaucoup à faire, compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés dans ces conflits ainsi que dans des situations humanitaires comme celles de la Somalie, du Soudan, du Darfour et de la République démocratique du Congo, pour ne citer que quelques exemples. Il existe également des risques constants de déstabilisation dans certaines régions à cause de changements institutionnels de gouvernement, de la violence politique, des violations de droits de l'homme et de menaces transnationales telles que la criminalité organisée et le trafic d'armes et de drogues, qui mettent à mal les institutions et l'état de droit.

Dans ce contexte, il importe que les réunions annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité se concentrent sur les questions de fond d'intérêt commun et soient assorties de stratégies conjointes et de mesures d'évaluation des résultats. Nous estimons que le renforcement des capacités de l'Union africaine doit être axé avant tout sur des domaines de coopération avec l'Organisation. Il est essentiel de continuer de réaliser les objectifs du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, en

particulier pour développer les capacités opérationnelles de la Force africaine en attente et renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous reconnaissons qu'outre la formation, l'appui logistique et matériel apporté aux processus de maintien de la paix est prioritaire, en particulier dans les situations de conflits complexes. Pour notre délégation, la réussite du déploiement de n'importe quelle opération de maintien de la paix exige un mandat clair et, bien sûr, l'appui et les ressources nécessaires à la bonne exécution du mandat.

Disposer de mécanismes de financement prévisibles, durables et souples revêt une importance capitale pour les missions de maintien de la paix en Afrique, compte tenu des contraintes matérielles et logistiques de l'Union africaine. Nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général de trouver un mécanisme de financement plus prévisible et durable, notamment pour assurer que cette organisation régionale puisse atteindre les objectifs visés par l'architecture africaine de paix et de sécurité. Nous pensons également qu'il est nécessaire d'améliorer les opérations de maintien de la paix sur le terrain et de les rendre plus efficaces.

Je tiens également à rappeler qu'il est important de promouvoir des stratégies régionales et locales globales et à long terme dans des domaines tels que la diplomatie préventive et la médiation, la protection des civils, le renforcement des institutions et de l'état de droit.

Nous encourageons le Secrétaire général à veiller à ce que ces éléments soient intégrés dans tous les efforts de renforcement des capacités et de coopération initiés par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à Addis-Abeba. Nous espérons que son prochain rapport, dans six mois, inclura des recommandations concrètes pour améliorer les modèles de maintien de la paix en Afrique, sur la base des enseignements tirés de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU en Somalie, au Soudan et au Darfour.

Pour conclure, ma délégation s'associe au projet de déclaration présidentielle que nous adopterons à la fin du présent débat.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui témoigne de l'attachement du Conseil de sécurité au

renforcement des liens avec l'Union africaine. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté son rapport (S/2010/514) et remercier le Ministre nigérian des affaires étrangères ainsi que M. Lamamra de leurs précieuses interventions.

L'année 2010 a été proclamée année de la paix et de la sécurité par l'Union africaine – c'est donc le moment opportun pour faire le point de la relation entre l'ONU et l'Union africaine. L'Union africaine s'est engagée de manière significative et constructive pour relever les défis lancés à la paix et à la sécurité en Somalie, en Guinée, en Guinée-Bissau, à Madagascar, en Mauritanie, au Niger et au Soudan. Nous en avons débattu hier, l'action conjointe de l'Union africaine et de l'ONU pour appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est une illustration de la coopération indispensable qui s'est instaurée entre les deux organisations. Nous remercions l'Ouganda et le Burundi pour leur engagement constant auprès de l'AMISOM.

Le débat d'hier a montré combien cette relation est capitale pour atteindre nos objectifs communs de paix et de sécurité. Nous devons cependant garder à l'esprit que la relation véritablement stratégique que nous voulons établir n'en est encore qu'à ses prémices. Des progrès pratiques ont toutefois été accomplis dans trois domaines.

Premièrement, nous accueillons très favorablement la création de mécanismes visant à promouvoir une relation plus structurée entre les deux organisations. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à Addis-Abeba, devrait rendre plus efficace l'engagement de l'ONU auprès de l'Union africaine. Nous saluons également la mise en place, par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, d'une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, qui examinera les questions opérationnelles et stratégiques immédiates et à long terme.

Deuxièmement, le développement institutionnel de l'Union africaine a commencé. Nous attendons avec intérêt l'examen, en novembre, des progrès accomplis jusqu'ici dans le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous accueillons avec satisfaction le cadre défini par l'Union africaine pour financer le recrutement du personnel travaillant à la réalisation du Programme paix et sécurité. Nous contribuerons au dispositif commun de financement

des salaires qui sera créé à cet effet et encourageons les autres pays à faire de même.

Troisièmement, nous saluons les progrès accomplis dans la capacité de gestion financière de l'Union africaine au cours des 12 derniers mois. Il est essentiel de renforcer les capacités de gestion de l'Union Africaine, y compris s'agissant des ressources, non seulement pour gérer les opérations de maintien de la paix actuelles et futures, mais également pour accroître l'efficacité du partenariat entre l'Union africaine et les donateurs. Les progrès réalisés doivent s'inscrire dans une transition vers un processus de financement plus prévisible.

Le Royaume-Uni se félicite de l'appui financier fourni par tous les partenaires actuels de l'Union africaine. Celle-ci bénéficie pour les questions de paix et de sécurité d'une assistance de 1 milliard d'euros de la part de l'Union européenne, ce qui représente une source majeure de financement prévisible et durable. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique supporte les coûts de déploiement des opérations d'appui au maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies. Le Royaume-Uni reste lui-même un donateur clef aux efforts de paix et de sécurité de l'Union africaine, y compris par la formation des agents du maintien de la paix et par le soutien apporté aux opérations de médiation et d'appui à la paix.

Nous reconnaissons toutefois, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, qu'il est nécessaire d'établir un financement à plus long terme et plus prévisible, durable et souple pour les opérations dirigées par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies. Il est essentiel de mobiliser l'engagement dans la durée d'une plus large base de donateurs. Comme nous l'avons noté hier, l'AMISOM en particulier a d'urgence besoin d'un soutien accru, assorti de réserves moins nombreuses et provenant de donateurs plus nombreux.

Il s'agit là d'étapes pratiques importantes pour asseoir la relation. Nous sommes d'ailleurs en train d'en observer les premiers résultats concrets. À cet égard, j'estime que la discussion qui s'est déroulée cet été entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été encourageante. Toutefois je tiens à signaler trois domaines sur lesquels nous devons nous pencher en particulier.

Premièrement, nous devons mettre en place un cadre stratégique plus large dans lequel inscrire la

relation entre l'Union africaine et l'ONU. Je salue l'intention du Secrétaire général de définir sa conception stratégique de la coopération ONU-UA dans son prochain rapport, ce qui devrait clarifier la notion de ce que nous voulons construire ensemble. Sans ce cadre global, le débat sur le financement risquerait de faire obstacle au resserrement de la coopération que nous attendons tous.

Deuxièmement, nous devons les uns et les autres prendre acte honnêtement de ce qui fonctionne et qui ne fonctionne pas. Nous avons beaucoup d'enseignements à tirer – par exemple de l'expérience de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous donnons parfois l'impression de parler sans nous entendre en ce qui concerne la Somalie, en particulier pour ce qui est de la stratégie militaire. Nous devons améliorer notre aptitude à élaborer des plans concrets pour aborder des situations de conflit spécifiques.

Troisièmement, les deux parties doivent progresser en ce qui concerne la prévention des conflits. Là encore, il s'agira de privilégier un dialogue franc et de nous montrer déterminés à prendre les décisions difficiles nécessaires pour éteindre les situations de conflit qui apparaissent. Nous voulons que le Conseil de sécurité accorde une plus grande attention à la prévention des conflits, notamment en Afrique. Notre partenariat avec l'Union africaine sera essentiel pour y parvenir.

Nous nous félicitons à la perspective de collaborer étroitement avec l'Union africaine sur toutes ces questions importantes, y compris au cours de la réunion de nos deux Conseils en 2011, et nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général.

Je m'associe pleinement au projet de déclaration présidentielle qui a été négocié.

M. Ebner (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur, de présider cet important débat. Votre présence montre toute l'importance que l'Ouganda attache au sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté son rapport (S/2010/514) sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies. Nous remercions en outre le Commissaire Lamamra pour sa déclaration.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne à la fin du présent débat.

L'Autriche a toujours souligné qu'il était extrêmement important que l'appui fourni par l'ONU aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine soit efficace. Le rôle essentiel joué par l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain est complémentaire du travail de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous saluons les nombreuses mesures prises par l'Union africaine et le Secrétariat pour resserrer leur coopération. La réunion inaugurale de l'équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité a souligné l'engagement des deux organisations et nous attendons avec intérêt la tenue de la prochaine réunion, en janvier 2011.

Les réunions annuelles qui se déroulent entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité offrent des occasions utiles d'examiner des questions de fond d'intérêt commun. La proposition du Secrétaire général tendant à ce que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique serve de secrétariat informel lors de ces réunions est une idée intéressante qui mérite d'être étudiée plus avant. Pour compléter ces réunions de haut niveau, il faudrait, à notre avis, continuer à intensifier les échanges au niveau opérationnel. Pour que ces efforts soient utiles, il faut que les conclusions des réunions fassent l'objet d'un suivi approprié.

Nous nous félicitons vivement de la mise en place d'une présence intégrée de l'ONU à Addis-Abeba. Cela permet de réduire les chevauchements d'activité et donne à l'ONU la possibilité de tirer pleinement parti des synergies créées, et de travailler de manière plus rentable. Nous espérons que l'Union africaine saura tirer pleinement parti des avantages offerts par ce bureau.

L'Autriche appuie pleinement les efforts destinés à accroître la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine et ses commissions économiques régionales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe. En outre, nous pensons qu'une coopération accrue avec l'Union européenne, qui collabore aussi étroitement avec l'UA dans le cadre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne,

serait un atout et permettrait de bénéficier des avantages comparatifs des deux organisations. Le prochain sommet Union européenne-Union africaine donnera une bonne occasion de renforcer cette relation.

Le renforcement des capacités institutionnelles de l'UA est une condition préalable pour que l'UA joue un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous félicitons la Commission de l'Union africaine pour son rôle moteur dans le renforcement des compétences africaines. Il importe que tous les États membres de l'Union africaine apportent leur plein appui à ces efforts. Nous attendons avec intérêt l'examen à mi-parcours du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le renforcement des capacités doit viser à renforcer l'appropriation nationale et être axé sur les besoins les plus urgents, comme l'amélioration des capacités dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit. Comme le montre la situation en République démocratique du Congo, ce sont là des réformes vitales pour le maintien de la paix et de la stabilité.

L'Autriche est d'accord avec le Secrétaire général sur les difficultés à financer comme il convient les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies. Nous maintenons qu'il faut continuer d'envisager toutes les options existantes à cet égard.

Pour que les opérations telles que la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour soient couronnées de succès, nous pensons qu'une répartition claire du travail et une définition précise des rôles et responsabilités de chaque organisation sont primordiales. La question de la responsabilisation est au cœur de l'appui de l'ONU aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, et nous nous félicitons vivement de ce que la Commission de l'Union africaine ait entrepris une réforme importante de sa propre administration au cours des dernières années. Nous encourageons la Commission à poursuivre son travail dans ce sens.

Je tiens à souligner que, compte tenu de la limitation des ressources humaines et financières disponibles pour le maintien de la paix, une plus grande attention doit être accordée à la diplomatie préventive et à la prévention des conflits par la communauté internationale en général, le Conseil de sécurité en particulier, ainsi que par les organisations

régionales et sous-régionales. Il est incontestable qu'en termes de rentabilité, la prévention et le règlement des conflits jouissent d'un avantage comparatif significatif sur d'autres formes d'engagement, comme l'intervention à grande échelle dans les conflits et la reconstruction après les conflits.

Enfin, je voudrais exprimer mon plein appui au projet de déclaration présidentielle, et remercier l'Ouganda de l'avoir rédigée et d'avoir mené les négociations à bonne fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Haavisto (Finlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Ouganda qui assure la présidence du Conseil de sécurité d'avoir choisi d'aborder ce sujet important de la paix et de la sécurité en Afrique et de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA).

Je m'associe pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne (UE).

Nous devons reconnaître que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine ont déjà fait avancer les choses dans deux des principaux conflits du continent, à savoir le conflit du Darfour, au Soudan, et le conflit en Somalie. L'Union africaine a été la première à réagir aux atrocités commises au Darfour dans le cadre de la Mission de l'Union africaine au Soudan, qui est désormais intégrée à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. L'actuelle Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) opère dans des conditions extrêmement difficiles sur le terrain à Mogadiscio, et assure la sécurité de base du Gouvernement fédéral de transition et de la population de Mogadiscio. L'Ouganda et le Burundi sont toujours les principaux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, malgré la situation dangereuse qui prévaut sur le terrain.

L'AMISOM, dirigée par l'Union africaine en Somalie, est, à bien des égards, l'une des opérations en cours les plus difficiles. Il est dans l'intérêt fondamental des pays africains et des partenaires internationaux de veiller à ce que les opérations menées par l'UA soient efficaces et aient une assise financière solide. Ensemble, nous devons aussi faire davantage pour renforcer les capacités africaines. Nous nous félicitons particulièrement de la coopération plus étroite établie entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU à cette fin.

Bien que l'UA et les organisations sous-régionales jouent un rôle majeur dans la gestion et le règlement des crises africaines, la coopération et l'appui des partenaires internationaux sont importants. La Finlande s'engage à appuyer les efforts de l'Union européenne et de l'ONU dans ce domaine. Actuellement, par exemple, nous fournissons un appui à l'exercice Amani Africa, ainsi qu'à un cours de pré-déploiement de l'ONU destiné aux policiers africains qui doivent être déployés au Darfour et en Somalie. De concert avec d'autres pays nordiques, nous examinons les moyens de renforcer notre appui au développement de la force en attente en Afrique de l'Est.

S'agissant de la Somalie, la Finlande contribue à la lutte contre la piraterie grâce à l'opération Atalante de l'UE, et à l'entraînement des forces de sécurité somaliennes dans le cadre de la mission de formation de l'UE. Cependant, nous savons tous que les actions menées en dehors de la Somalie n'auront guère d'impact, si nous ne sommes pas en mesure d'appuyer en même temps le processus de paix en Somalie et une présence plus importante de l'AMISOM en Somalie. Par conséquent, la Finlande se prépare à apporter une aide financière supplémentaire au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie afin de l'aider dans ses efforts pour établir le dialogue avec toutes les parties prenantes, en vue de l'instauration d'une paix durable en Somalie.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la coopération ONU-UA dans le domaine de la paix et la sécurité. Nous espérons que ce rapport pourra aussi apporter des précisions sur la question d'un financement plus prévisible des opérations de l'UA autorisées par l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons également des réformes de sa propre administration menées par la Commission de l'UA, ainsi que des efforts faits par la Commission pour consolider la base de ressources de l'Union africaine.

Je voudrais donner deux exemples de la manière dont la Finlande appuie ses partenaires africains dans le domaine de la paix et de la sécurité. Premièrement, nous aidons l'UA à développer ses capacités de médiation pour la paix grâce à un programme de trois ans, qui a pour but d'aider l'Afrique à développer ses propres capacités de prévention et de règlement des conflits, notamment l'appui à la participation des femmes et la prise en compte appropriée du principe de l'égalité des sexes dans les processus de paix. Nous

tenons à féliciter l'Union africaine de son action pour faire progresser le programme de mesures concernant les femmes, la paix et la sécurité. Alors que le Conseil de sécurité se prépare à célébrer le dixième anniversaire de sa résolution 1325 (2000) la semaine prochaine, il est bon de rappeler que ce sont les pays africains, notamment des acteurs de la société civile, qui ont le plus énergiquement appelé à l'adoption de cette résolution.

Deuxièmement, la Finlande contribue aux travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président sud-africain, M. Mbeki. L'objectif de ce groupe est de fournir un appui aux parties soudanaises pour régler le conflit au Darfour et appliquer l'Accord de paix global. Le rôle des organisations régionales, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), est aussi important. La Finlande appuie l'IGAD dans les activités qu'elle mène en Somalie et au Soudan depuis 2004.

Les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer pour renforcer la paix et la sécurité. La Finlande, avec le Centre africain pour une résolution constructive des conflits, qui est une organisation non gouvernementale sud-africaine, a mis sur pied le Programme africain de coordination en matière de consolidation de la paix. Nous soutenons aussi depuis longtemps Femmes Africa Solidarité, et tout récemment ses efforts pour aider les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi à établir leurs plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

En dépit de la crise économique, la Finlande a pu augmenter son aide publique au développement (APD). Plus de 50 % de notre aide publique au développement est attribuée à l'Afrique.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont créé une architecture politique et de sécurité pour le continent, qui mérite d'être saluée et louée par nous tous. J'estime qu'il est dans l'intérêt de tous que l'Union africaine devienne un acteur encore plus important. Les efforts de prévention des crises, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement déployés par les organisations africaines méritent d'être soutenus sans réserve par les partenaires internationaux.

À cette fin également, il convient d'élargir la composition du Conseil de sécurité afin que celui-ci reflète mieux les réalités actuelles du monde. Je suis

d'avis qu'une représentation africaine plus forte au sein du Conseil de sécurité serait dans l'intérêt de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais, dès l'abord, vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous remercier d'avoir organisé ce débat autour du thème de la paix et de la sécurité en Afrique : soutien aux opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine, auquel nos deux pays attachent une importance particulière. Monsieur le Président, je voudrais également vous remercier d'avoir rehaussé de votre présence cette importante réunion.

Je remercie le Secrétaire général pour sa présentation exhaustive et voudrais lui rendre hommage pour son engagement au service du renforcement de la capacité de l'Union africaine à relever les défis auxquels le continent est confronté dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

Je voudrais saluer la présence de M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et le remercier pour sa présentation édifiante.

Par ailleurs, je voudrais saluer la présence à cette importante réunion du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. M. Henry Odein Ajumogobia, et celle du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, S. E. M. Yusuf Hasan Ibrahim Dheeg.

Ma délégation a examiné avec un vif intérêt le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2010/514), et se réjouit de la multiplication des actions de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, qui reflète notre souhait de voir les relations stratégiques entre les deux organisations se développer sur une base égalitaire et harmonisée.

Nous avons noté avec satisfaction les mesures concrètes prises en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations, que ce soit entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ou bien entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

À cet égard, nous nous réjouissons de la tenue, en juin dernier, de la quatrième réunion consultative entre les membres du Conseil de sécurité et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de la création, le 1^{er} juillet 2010, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, ainsi que de la nomination, pour le diriger, de l'Ambassadeur Muburi-Muita, que je salue.

Longtemps perçue comme le théâtre principal des opérations de maintien de la paix, l'Afrique s'est progressivement affirmée comme un acteur de ces opérations. L'architecture africaine de paix et de sécurité connaît ainsi des développements et une montée en puissance à la faveur des efforts déployés par l'Union africaine pour se doter d'une vision stratégique et de capacités militaires capables de relayer les actions de maintien de la paix.

Ces efforts traduisent l'engagement clair et déterminé des dirigeants africains et leur volonté inébranlable de donner suite aux décisions prises à l'occasion des réunions et sommets africains, par des actions opérationnelles susceptibles d'accélérer leur réalisation sur le terrain. Le Sommet spécial de l'Union africaine qui s'est tenu à Tripoli en Libye, le 31 août 2009, en fournit un parfait exemple, en ce qu'il a débouché, entre autres, sur l'adoption de la décision importante de doubler le taux de prélèvement sur le budget ordinaire de l'Union africaine destiné au Fonds africain pour la paix, qui est passé ainsi de 6 % à 12 %.

Loin d'être suffisantes pour justifier une autonomie complète, les actions de l'Union africaine butent encore sur le manque de ressources et les faiblesses capacitaires, cependant que les exigences d'une action urgente et de proximité s'imposent de plus en plus. C'est dans cet esprit que l'Assemblée de l'Union africaine avait demandé aux Nations Unies, dès janvier 2007, d'examiner, dans le cadre du chapitre VIII de la Charte, la possibilité de financer, par le biais de contributions obligatoires mises en recouvrement, les opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine ou sous son autorité, avec le consentement des Nations unies.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réitéré cette demande lors de sa réunion tenue en octobre 2009. L'adoption d'une telle mesure garantirait à l'Union africaine des capacités qui seraient à la hauteur de ses ambitions et favoriserait le succès de ses missions déployées sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité.

Le travail remarquable accompli par le Groupe de travail conjoint Union africaine-Nations Unies, dans le sillage des recommandations du rapport Prodi, a identifié les actions à prendre. Cependant, en dépit des multiples signes de satisfaction concernant la coopération entre les deux organisations, beaucoup reste à faire en termes de partage des rôles et de définition des modalités d'intervention.

D'ailleurs, le Secrétaire général l'a clairement explicité dans son rapport en déclarant :

« S'il n'y a ni relations stratégiques ni directives claires, notre effort de collaboration tournera court et les choses resteront improvisées, compliquées et, souvent, coûteuses » (*S/2010/514, par. 55*).

Dans ce cadre, le rapport que le Secrétaire général entend soumettre prochainement et qui va, entre autres, définir une vision stratégique pour la coopération entre les deux organisations dans le domaine du maintien de la paix pourrait nous fournir les lignes directrices pour un meilleur partenariat entre nos deux organisations.

Avant de conclure, je voudrais réitérer l'engagement de l'Algérie à coopérer avec la communauté internationale pour l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables aux niveaux régional et international, et rendre un vibrant hommage à ceux sur le terrain, qui œuvrent avec courage au rétablissement de la paix et à la réalisation des principes et objectifs de notre organisation, souvent au risque de leur vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier de cette occasion qui lui est offerte de prendre part à ce débat d'une importance stratégique pour mon pays, notre région et la communauté internationale dans son ensemble. Ce débat revêt également une importance stratégique pour le renforcement des liens entre l'Afrique et l'ONU.

Monsieur le Ministre, votre présence personnelle pour présider cette séance ainsi que celle du Ministre des affaires étrangères du Nigéria témoignent clairement de l'importance que l'Afrique accorde à ces liens.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur cette question (S/2010/514). Nous considérons sa présence ici comme une preuve de l'importance qu'il y attache. De même, nous saluons la présence et la participation du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra.

Dans la déclaration qu'elle a prononcée le 25 septembre 2010 devant l'Assemblée générale, notre Ministre des relations internationales et de la coopération, S. E. M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, a déclaré que :

« L'ONU devrait voir en l'Afrique un partenaire dans le maintien de la paix internationale et la gestion des conflits et, par conséquent, œuvrer davantage au renforcement des relations de travail entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. »
(A/65/PV.17)

Cette déclaration s'inscrit dans la logique de la Charte des Nations Unies qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au Chapitre VIII, la Charte autorise également les organisations régionales à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, l'Union africaine a établi une architecture globale de paix et de sécurité africaine, en tant que réponse institutionnelle pour la prévention, l'atténuation et le règlement efficace des conflits au sein de la région.

La volonté politique, l'engagement et la détermination de l'Union africaine à s'attaquer aux problèmes de sécurité se sont traduits par de nombreuses missions diplomatiques et de prévention entreprises par l'organisation au fil des années. Cet engagement a été également démontré à travers les initiatives de l'Union africaine en faveur du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de la reconstruction après les conflits et du développement sur le continent. Dans les cas où la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, n'avait pas la volonté ou était dans l'incapacité d'agir, l'UA, en dépit de ses propres limites, a envoyé des contingents pour maintenir la paix et garantir la sécurité dans les zones de conflit en Afrique. Tel a été le cas, dans un passé récent avec le déploiement des missions de l'Union africaine au Burundi, au Soudan et en Somalie.

Aux yeux de la population du continent africain, il semble qu'un grand nombre d'innocents doivent

mourir et énormément de sang innocent doit être versé avant que le Conseil de sécurité assume la responsabilité qui est la sienne de protéger et de maintenir la stabilité sur le continent. D'aucuns ont même insinué que le Conseil de sécurité avance à la vitesse d'un guépard pour remédier aux crises qui éclatent ailleurs, mais qu'il avance à la vitesse d'un éléphant lorsqu'il s'agit de régler un conflit en Afrique. Nous devons continuer à réaffirmer par nos actions que l'ONU défend chacun d'entre nous.

Ces exemples montrent clairement que l'UA devrait et doit effectivement être considérée comme un partenaire du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique. Ma délégation prend cependant note des efforts que déploie actuellement l'ONU pour aider l'UA à mener les missions de maintien de la paix autorisées par l'ONU. Néanmoins, cela ne dégage pas le Conseil de sécurité de la responsabilité qui lui incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La priorité reste pour l'UA de renforcer la coopération institutionnalisée entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Nous estimons que cette coopération est essentielle pour instaurer une paix durable sur tout notre continent. Ma délégation prend note avec satisfaction des efforts que déploient le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour collaborer et établir un partenariat stratégique cohérent et efficace. À cet égard, nous nous félicitons que soient organisées depuis 2007 des réunions consultatives annuelles entre les deux conseils et que ceux-ci aient exprimé lors de leur quatrième réunion consultative conjointe leur volonté de renforcer encore cette coopération. Ma délégation est également favorable à une interaction plus régulière et intensifiée entre les deux conseils.

Si le rapport donne un excellent aperçu des progrès considérables accomplis par les deux organisations s'agissant du renforcement et de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de l'UA dans les domaines du rétablissement et du maintien de la paix, il signale également un certain nombre de problèmes au niveau stratégique. À cet égard, nous limiterons nos remarques aux domaines suivants.

Nous approuvons le rapport du Secrétaire général et encourageons le Conseil de sécurité à renoncer aux arrangements spéciaux à court terme pour passer à une

conception plus stratégique du partenariat qu'il souhaite établir avec l'UA, un partenariat qui l'aiderait davantage à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Selon le Secrétaire général, cela permettrait au Secrétariat de l'ONU et aux organes délibérants des Nations Unies d'aligner leur action sur cette vision stratégique plus large.

Le défi critique que constitue le financement, que le groupe Prodi a mis en lumière dans son rapport (S/2008/813), est de nouveau souligné par le Secrétaire général dans son rapport, où il dit que « le cadre financier actuel des partenariats concernant les opérations de maintien de la paix n'est pas de ceux qui se prêtent à une stratégie à long terme » (S/2010/514, par. 61). Il convient donc que l'ONU envisage et recherche d'urgence des moyens de garantir un financement prévisible, souple et durable des opérations de maintien de la paix entreprises par l'UA au nom de la communauté internationale.

D'autre part, l'Afrique du Sud se félicite de la volonté du Secrétaire général de présenter dans six mois un rapport qui définira et décrira la conception stratégique du Secrétariat de la coopération ONU-UA dans le domaine de la paix et de la sécurité, et d'exposer les modèles de plus en plus divers qui se proposent pour l'organisation du maintien de la paix en Afrique. Les réunions annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA doivent saisir l'occasion qui leur est donnée d'étudier conjointement et de près ce rapport, en vue de formuler et d'adopter des recommandations concrètes à mettre en œuvre immédiatement.

S'agissant de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ma délégation renouvelle l'appel lancé par l'UA au Conseil de sécurité afin notamment qu'il approuve les nouveaux effectifs autorisés de l'AMISOM; qu'il autorise un dispositif d'appui renforcé à l'AMISOM financé par les contributions mises en recouvrement par l'ONU; qu'il impose un blocus naval et une zone d'interdiction de survol au-dessus de la Somalie; qu'il adopte une approche globale du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes; et qu'il s'engage à faire de l'AMISOM une opération de maintien de la paix de l'ONU.

Enfin, au paragraphe 16 de la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité il est reconnu également « qu'il faut rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles

entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies ». Nous appelons donc le Conseil de sécurité à appliquer ses propres résolutions à cet égard. Nous sommes convaincus que les résultats de la mise en œuvre de cette résolution ne peuvent que contribuer de manière positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce moment-là, la population du continent africain pourra dire que l'ONU défend effectivement chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Serrano (Union européenne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir invité l'Union européenne (UE) à participer à ce débat. Les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous nous félicitons de la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2010/514) et de la tenue du présent débat, qui montre que le Conseil de sécurité prête une attention constante au rôle que jouent les institutions régionales africaines dans le maintien de la paix ainsi qu'au rôle et aux responsabilités des organisations régionales en général. Dans le même temps, je tiens à remercier la présidence ougandaise du Conseil de sécurité des efforts qu'elle déploie dans ce domaine, comme le montre la présence parmi nous du premier Vice-Premier Ministre ougandais.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Commissaire Lamamra ainsi que M. Ajumogobia de leurs importantes déclarations.

Les relations qu'entretient l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales et les autres organisations internationales doivent devenir de véritables partenariats stratégiques. La progression dans cette direction pourrait déboucher sur une nette amélioration qualitative de la capacité générale du système des Nations Unies à prévenir, réagir et stabiliser. L'UE croit fermement en ces partenariats et approuve entièrement toute action efficace, ciblée et bien coordonnée visant à les développer encore et à les rendre opérationnels.

L'Union européenne se félicite des propositions formulées par le Secrétaire général en vue d'élargir et de renforcer la coopération de l'ONU avec l'Union africaine (UA). Du point de vue pratique, nous estimons que cette coopération étroite entre l'Union africaine, les institutions des Nations Unies et d'autres organes compétents s'est améliorée au cours des dernières années. Nous jugeons encourageant le fait que les modalités et les paramètres de cette coopération aient été établis à ce jour, notamment grâce au rapport du groupe Prodi (S/2008/813) et aux rapports ultérieurs du Secrétaire général.

L'Union européenne accueille avec une grande satisfaction la création du Groupe de travail conjoint Union africaine/ONU sur la paix et la sécurité, mécanisme important pour améliorer la coopération stratégique entre les deux organisations en matière de prévention et de règlement des conflits.

Nous nous félicitons également du regroupement des bureaux de l'ONU à Addis-Abeba en un bureau unique composite capable de jouer un rôle plus important, tant dans ses relations avec l'UA qu'avec la délégation locale de l'UE. Je félicite le Sous-Secrétaire général, Zachary Muburi-Muita, de sa nomination à la tête du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; nous envisageons avec plaisir de travailler avec lui et ses collaborateurs.

L'Union européenne salue les efforts louables déployés par l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, et elle constate avec plaisir que le rapport du Secrétaire général reconnaît le rôle pertinent qu'elle joue à cet égard. Nous avons directement appuyé le déploiement des opérations de maintien de la paix de l'UA, mais également le renforcement progressif des politiques et des piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ces efforts sont exposés en détail dans le Partenariat commun Afrique-Union européenne en matière de paix et de sécurité et ses plans d'action triennaux. Ce partenariat est lui-même fondé sur un mécanisme de financement qui dépasse un milliard de dollars, ce qui permet la programmation à long terme et garantit la durabilité des efforts.

L'instrument de l'Union européenne connu sous le nom de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique représente une source importante de financement prévisible, durable et souple pour les opérations d'appui à la paix africaines. La Facilité a versé une allocation totale de 740 millions d'euros depuis 2004,

et assuré ainsi une importante partie du financement nécessaire au renforcement des capacités des institutions et des structures compétentes et au renforcement de l'interaction entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. Elle a également financé un certain nombre d'opérations de paix africaines, notamment l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan, la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, ainsi que deux opérations de l'Union africaine aux Comores.

Le troisième sommet UE-Afrique, qui se tiendra en Lybie les 29 et 30 novembre 2010, nous offrira donc l'occasion de faire un bilan du premier plan d'action triennal du partenariat en matière de paix et de sécurité et des activités menées jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'avenir, le sommet jettera les bases d'une feuille de route détaillée fondée sur une évaluation conjointe des piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité et les résultats de l'exercice appelé *Amani Africa*, deux processus qui viennent juste de se terminer.

En coopération avec l'Union africaine, nous sommes disposés à accroître notre contribution aux travaux de l'ONU, que présente le Secrétaire général dans son rapport, et à mettre en commun les enseignements tirés de notre appui politique, technique et financier à l'architecture africaine de paix et de sécurité et aux opérations de la paix en Afrique.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme détermination de l'Union européenne de développer encore ses propres partenariats stratégiques avec l'Union africaine et l'ONU. Le rapport du Secrétaire général met en exergue l'étendue de la coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine et la similarité est frappante s'agissant de la portée de cette coopération avec la coopération actuelle entre l'Union africaine et l'Union européenne. De toute évidence, nos organisations sont mues par des objectifs communs et se heurtent aux mêmes défis. J'appuie donc pleinement l'invitation du Secrétaire général à œuvrer davantage dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*): Je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui consacré à la paix et à la sécurité

en Afrique et à l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. L'importance de ce débat est mise en exergue par votre présidence et la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères du Nigéria et de la Somalie, auxquels je souhaite tout particulièrement la bienvenue. Je voudrais également adresser mes remerciements au Secrétaire général pour sa déclaration très utile, et le féliciter de son précieux rapport très complet sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies (S/2010/514). Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Lamamra de son exposé et de son importante contribution au débat d'aujourd'hui.

Le Portugal souscrit naturellement aux points de vue exprimés dans la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de l'Union européenne et je me contenterai donc d'évoquer certains points précis sur lesquels nous pensons qu'il faut insister.

L'histoire de l'ONU montre que les opérations de maintien de la paix ne sont pas des activités à court terme. À cet égard, les partenariats avec des organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de notre paix et de notre sécurité collectives, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et compte dûment tenu du rôle de premier plan du Conseil de sécurité en la matière.

Cette collaboration se décline de plusieurs manières; avec l'Union européenne au Tchad, par exemple, ou au Kosovo, ou avec l'Union africaine au Soudan et en Somalie. Nous étudions aujourd'hui cette dernière situation : les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Il apparaît de plus en plus clairement, si l'on veut qu'elles soient couronnées de succès, qu'il faut passer par un partenariat stratégique efficace entre l'ONU et l'Union africaine, qui non seulement prévoit un appui direct de l'ONU à l'Union africaine lorsque cette dernière mène des opérations autorisées par l'ONU, mais aide également l'Union africaine à développer ses propres capacités dans ce domaine. Ce partenariat doit s'articuler sur deux axes, le renforcement des capacités politiques de l'ONU et l'accroissement de ses capacités en matière de diplomatie préventive. Les deux organisations et leurs États membres en conviennent mais, pour y parvenir, il faut que toutes les parties concernées fassent preuve de persévérance, de souplesse et d'une volonté politique soutenue.

Depuis la publication du rapport Prodi (S/2008/813), plusieurs mesures importantes ont été prises, comme l'indique le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le Portugal se félicite en particulier de la récente création par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine d'une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, qui représente un engagement de la plus haute importance en faveur du renforcement de la coopération stratégique entre les deux organisations dans ce domaine.

Nous nous félicitons également de la mise en place, en juillet dernier, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, dirigé par notre ancien collègue, M. Zachary Muburi-Muita, que je salue et félicite chaleureusement. Nous pensons que la création de ce bureau permettra de réduire les cumuls et les gaspillages et d'améliorer la qualité des travaux conjoints dans les domaines où cela s'avère particulièrement nécessaire, à savoir au niveau local.

Toutes ces mesures sont très importantes dans l'optique de l'intensification de la coopération stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, de même que les réunions consultatives annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui garantissent l'engagement politique indispensable. Il faudrait toutefois faire davantage pour nouer un vrai partenariat stratégique et opérationnel essentiel entre l'ONU et l'Union africaine.

Le nouveau Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba aura un rôle déterminant à jouer dans le développement de ces relations et je suis persuadé qu'il le fera. De même, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine devront entretenir des relations quotidiennes, par le biais de la mise en œuvre de cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et d'une communication plus régulière et plus opérationnelle.

La proposition du Secrétaire général tendant à utiliser le Groupe de travail spécial de la prévention et du règlement des conflits en Afrique comme secrétariat informel pour les sessions d'échanges entre le Conseil de sécurité et la Commission de l'Union africaine pourrait être une mesure propre à garantir que ces réunions débouchent sur des résultats concrets et de fond.

Le renforcement des capacités et des institutions en matière de prévention des conflits, de maintien de la

paix et de consolidation de la paix et la question de la gestion sont des questions fondamentales qu'il importe d'appuyer. Le Portugal applaudit au travail considérable accompli par le Secrétariat et à tous les efforts déployés du côté de l'Union africaine, que nous exhortons, ainsi que tous ses membres, à poursuivre ces efforts, car ils la rendront mieux à même d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité sur son propre territoire.

Nous reconnaissons que, malgré tous les efforts en cours, il demeure d'autres défis majeurs, difficiles à relever, en matière d'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, notamment le déséquilibre entre les effectifs déployés et l'étendue des territoires, ou encore le problème connexe que représente le financement des missions.

Tout en reconnaissant les énormes efforts que l'ONU a consentis en faveur des opérations de plus en plus larges et complexes menées en Afrique, le Portugal estime que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU nécessitent sous leur forme actuelle un financement plus viable, plus prévisible et plus souple. Le Portugal se félicite des efforts entrepris par le Secrétaire général, comme l'indique le rapport, pour réformer l'administration de ces processus, notamment au niveau du budget, de la gestion financière et de la responsabilisation de personnel. Nous pensons qu'une certaine dose de pragmatisme et de réalisme sera nécessaire pour examiner cette question.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur la place des organisations sous-régionales dans l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ces organisations peuvent en effet avoir un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions, mais leurs capacités en ce sens méritent d'être améliorées. L'ONU pourrait également avoir un rôle à jouer en la matière, en les aidant à renforcer leurs capacités et leurs institutions et en intensifiant sa coordination avec elles. Cela permettrait indubitablement, d'autre part, de renforcer les capacités de médiation de l'ONU dans les situations de conflit et son dispositif de diplomatie préventive.

Pour terminer, beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée pour développer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, et le Portugal est tout disposé à appuyer la poursuite de ces

efforts, essentiels à la promotion de la paix et de la sécurité dans toutes les régions du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Maina (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de prendre la parole devant le Conseil sur une question que nous considérons comme déterminante pour la paix et la sécurité en Afrique. Le Kenya se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies (S/2010/514), qui aborde des questions importantes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix et formule un certain nombre de recommandations qui méritent un examen attentif de notre part.

Les organisations régionales jouent un rôle central dans les questions de paix et de sécurité, et servent de fait les objectifs du Conseil, dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union africaine, en particulier, a joué, et continue de jouer, ce rôle dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix en Afrique. Elle se heurte toutefois à de nombreux obstacles dans le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix. La question du renforcement des capacités est à cet égard déterminante si l'on veut renforcer le développement institutionnel de l'Union africaine. Un renforcement des capacités de l'Union africaine lui permettra non seulement de faire face aux opérations de maintien de la paix actuelles, mais aussi de mieux aborder la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est fondamental dans le cadre de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous relevons à cet égard que le Secrétaire général souligne dans son rapport la nécessité de mettre en place un partenariat stratégique étroit entre l'ONU et l'Union africaine, et donne des orientations sur les mécanismes et les processus à instaurer pour renforcer ce partenariat crucial.

Nous sommes encouragés par la dynamique accrue des efforts visant à renforcer et à consolider la relation entre les deux organisations. Nous nous félicitons de la création en juillet du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, dirigé par l'Ambassadeur Muburi-Muita. Le regroupement de la présence des Nations Unies à Addis-Abeba en un seul

bureau consolidé contribuera sans nul doute à rationaliser les canaux d'interaction entre l'ONU et l'Union africaine. En effet, en évitant le chevauchement des activités et en mettant en commun les ressources de manière plus rentable, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine illustrera de manière exemplaire l'évolution qualitative de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

La question du financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine est depuis un certain temps à l'examen. Le rapport du Groupe d'experts dirigé par M. Prodi (S/2008/813) et les rapports, évaluations et initiatives qui ont suivi ont tous cherché les moyens par lesquels l'ONU pouvait aider l'Union africaine à améliorer son efficacité en matière de déploiement et de gestion des opérations de maintien de la paix autorisées par les Nations Unies. L'ONU est véritablement consciente qu'il importe de renforcer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des capacités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Nous espérons que le partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine débouchera sur une meilleure compréhension de la dynamique en jeu et permettra d'avancer sur cette question.

S'agissant du cas spécifique de la Mission des Nations Unies en Somalie (AMISOM), le Kenya appuie fermement l'appel lancé à ce conseil, hier (voir S/PV.6407), par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra, pour qu'il approuve le nouveau niveau d'effectifs autorisés de l'AMISOM, autorise un module d'appui renforcé à la Mission, et accepte les quatre autres principales mesures évoquées par le Commissaire, notamment le passage de relais de l'AMISOM.

Pour conclure, je voudrais rappeler que, dans son présent rapport, le Secrétaire général observe que :

« Les besoins de l'Afrique sont énormes, mais ce que font depuis des années les Africains pour maintenir la paix dans leur région et au-delà ne l'est pas moins. » (S/2010/514, par. 65)

Il est par conséquent juste et légitime que l'ONU et les partenaires internationaux marchent aux côtés de l'Afrique dans sa quête de solutions aux conflits qui malheureusement ravagent le continent africain depuis si longtemps.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général dans lequel il définira la conception

stratégique du Secrétariat de la coopération ONU-UA dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous nous félicitons vivement de la présence de dirigeants africains aujourd'hui dans la salle. Il s'agit d'un témoignage fort de l'importance tout à fait compréhensible que les pays africains accordent à ce sujet. L'Australie partage ce sentiment.

La question à l'examen aujourd'hui touche au cœur de la nécessité pour le système des relations internationales consacré par la Charte des Nations Unies en 1945 de garder sa pertinence face au défi du maintien de la paix et de la sécurité internationales aujourd'hui, alors que les circonstances, nous le savons tous, sont très différentes de celles qui prévalaient au moment de la création de l'Organisation. Cette même nouvelle donne fait que la réforme urgente du Conseil de sécurité doit aboutir à une plus grande représentation africaine au sein de cet organe.

L'Australie se félicite du récent rapport du Secrétaire général (S/2010/514). Manifestement, de réels progrès ont été accomplis au cours des 12 derniers mois pour renforcer le partenariat stratégique mais, surtout, le partenariat opérationnel entre l'ONU et l'Union africaine.

La réunion consultative annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ce conseil est devenue un jalon du calendrier. Elle incarne l'importance pour ces deux organes de forger un partenariat stratégique étroit indispensable. Toujours sur le plan stratégique, nous avons été particulièrement heureux de participer à la réunion inaugurale entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU qui s'est déroulée plus tôt cette année. Cette relation doit elle aussi évoluer vers un partenariat fort et efficace.

Nous nous félicitons de la récente création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Le Bureau devrait permettre de plus grandes synergies et une plus grande efficacité dans les relations entre l'ONU et l'Union africaine. Les diverses autres mesures décrites dans le rapport du Secrétaire général sont toutes concrètes, judicieuses et nécessitent d'être élargies à l'avenir, notamment les échanges de personnel, l'organisation de retraites

annuelles et la collaboration en cours sur des questions se rapportant à des pays précis. Tout cela devrait garantir que l'Union africaine, qui développe ses propres systèmes, tire les enseignements de l'expérience et des meilleures pratiques de l'ONU.

L'Australie se félicite des progrès accomplis. Il est dans notre intérêt à tous que l'Union africaine continue à prendre de l'essor en tant qu'organisation régionale, crédible, forte et pleinement outillée pour relever les défis du continent africain, plus particulièrement en matière de prévention des conflits et d'intervention en cas de conflit.

L'Union africaine et les pays africains qui fournissent des contingents assument, de manière impressionnante, une grande et difficile responsabilité pour maintenir la paix en Afrique. La communauté internationale dans son ensemble doit reconnaître le rôle que jouent directement ces pays dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, et prendre des mesures pour les appuyer.

Pour notre part, nous sommes heureux d'avoir contribué, modestement, au renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité. L'Australie a fourni un appui pratique à la Commission de l'Union africaine dans ses efforts pour élaborer les directives de l'Union concernant la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général, et nous continuerons à aider l'Union africaine dans cette entreprise.

L'Australie appuie le programme de formation en ligne pour les Casques bleus africains (ELAP), et ce, depuis son lancement en 2006. Depuis cette date, le programme, qui est un excellent programme, a enregistré plus de 200 000 inscriptions, en provenance d'une vingtaine d'opérations de maintien de la paix. Les inscrits reçoivent ainsi une formation à distance, totalement gratuite. Fournir une formation normalisée aux soldats de la paix est un élément essentiel pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix.

Cet été, nous avons prodigué une formation à l'unité de planification militaire de la Force en attente pour l'Afrique de l'Est, en nous concentrant en premier lieu sur les sièges et la planification logistique. Nous allons poursuivre l'assistance à cette force en attente et à d'autres brigades en attente.

Cet été également, l'Australie a eu le plaisir de parrainer, avec le Nigéria, la Conférence régionale des

Nations Unies sur la dissuasion, le recours à la force et la préparation opérationnelle dans le maintien de la paix, organisée au Centre de maintien de la paix de l'armée nigériane de Kaduna (Nigéria). Cette conférence a attiré des représentants issus d'une vingtaine de pays fournisseurs de contingents et avait pour but de mettre au point un ensemble complet de directives à l'intention du personnel militaire et du personnel d'appui. Nous avons en outre été heureux de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM, dont la finalité est de renforcer la capacité de gestion des opérations de paix de l'Union africaine.

Nous entendons poursuivre notre action auprès de l'Union africaine pour appuyer ses activités et lui donner davantage les moyens de relever les défis en Afrique. Nous avons récemment signé un mémorandum d'accord avec la Commission de l'Union africaine, qui renforcera notre coopération dans des domaines d'intérêt mutuel du vaste ordre du jour de l'Union africaine, en particulier et surtout la paix et la sécurité – ce qui, bien entendu, se rapporte à notre débat d'aujourd'hui. Nous avons par ailleurs ouvert récemment – je devrais dire « enfin », mais du moins c'est fait – une ambassade permanente à Addis-Abeba, et nommé un attaché militaire et du personnel accrédités auprès de l'Union africaine. Ces récentes avancées devraient servir de base solide à l'élargissement de la coopération entre l'Australie et l'Union africaine dans ce domaine à l'avenir.

Manifestement, la question la plus difficile à l'examen aujourd'hui est celle du financement prévisible, durable et souple de la capacité de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Nous remercions les principaux fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine des responsabilités gigantesques qu'ils ont assumées. La question du financement de cette responsabilité touche au cœur de la capacité de la communauté internationale de réagir aux menaces, et de la relation entre l'ONU et les organisations régionales, l'Union africaine en particulier.

La question, toutefois, ne se pose pas seulement lorsque nous examinons la question de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Ne serait-ce que la semaine dernière, à l'occasion du débat sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (voir S/PV.6396), le Conseil a exprimé un sentiment similaire lorsqu'il a réaffirmé « l'importance cruciale du financement opportun, souple et prévisible

de la consolidation de la paix » (S/PRST/2010/20). En juillet, à l'issue de son débat sur l'utilisation des instruments de diplomatie préventive (voir S/PV.6360), le Conseil a reconnu qu'il importait de renforcer les efforts déployés en vue d'apporter en temps voulu un appui financier prévisible et cohérent afin d'assurer une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive.

L'Australie va travailler de manière pragmatique avec les États Membres pour régler ce problème. Il nous concerne tous, et pas uniquement les pays membres du Conseil de sécurité. Nous devons tous ensemble envisager le financement des opérations de paix si nous voulons vraiment prêter assistance aux pays qui relèvent d'un conflit et les aider à devenir des nations stables et prospères, et si nous sommes déterminés à assumer les responsabilités qui nous incombent en tant que Membres de l'ONU en vertu de la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent faire de cette question une priorité – et le plus tôt sera le mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Abay (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport (S/2010/514). Je tiens également à remercier vivement S. E. M. l'Ambassadeur Lamamra et ses collègues pour leurs exposés et pour leurs efforts visant à consolider la paix en Afrique et à coordonner l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA).

En début d'année, le Secrétaire général a demandé au Conseil, pendant le débat public consacré au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, d'envisager un monde où les organisations régionales et l'ONU œuvreraient de concert sur tous les continents, conformément aux principes de la Charte, afin de prévenir, gérer et régler les crises (voir S/PV.6257). Il est très encourageant pour les États africains qu'une attention accrue soit accordée à la nécessité de renforcer le partenariat et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Éthiopie attache une grande importance au partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous estimons en effet que celui-ci est essentiel pour tirer parti des synergies entre les domaines pertinents des deux organisations, en maximisant les avantages relatifs de chacune. Si nous

reconnaissons que ce partenariat stratégique est établi dans le cadre de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales confiée au Conseil de sécurité, il est évident que la proximité de l'UA, sa connaissance du problème et ses capacités lui permettraient de réagir rapidement aux problèmes survenant à cet égard.

Nous constatons que le rétablissement et le maintien de la paix sont désormais une responsabilité partagée dans laquelle la communauté mondiale a un rôle important à jouer. Collaborer avec les organisations régionales aiderait donc l'ONU à atteindre ses objectifs. Prenant acte de cet état de fait, le Conseil de sécurité a pris des mesures dans la bonne direction pour s'acquitter de nos responsabilités collectives.

Ma délégation souligne la nécessité d'accélérer de manière cohérente la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. De ce fait, investir dans le renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix implique de donner à cet organe régional les moyens de gérer la sécurité, la stabilité et l'avenir du continent. Cela permettrait à cet organe continental de réaliser pleinement son potentiel et de devenir autonome en renforçant ses capacités.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général d'élaborer des principes plus clairement définis et de prendre des mesures plus immédiatement applicables afin d'aborder les problèmes rencontrés par ce partenariat. Les travaux déjà lancés par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et par la Mission de l'Union africaine en Somalie montrent le modèle de collaboration que les deux organisations doivent adopter. Les réalisations de ces missions et les enseignements que l'on peut en tirer représentent les bases de ce que l'on peut développer.

Ma délégation se félicite des efforts conjoints visant à renforcer la capacité de l'Union africaine à répondre aux crises qui surviennent sur le continent. Nous appuyons donc la proposition de créer une équipe conjointe Nations Unies-Union africaine pour examiner les modalités précises de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités dans son entier.

Nous saluons les mesures prises par le Conseil pour renforcer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement afin de renforcer l'architecture de paix et de sécurité de l'Union

africaine, notamment pour les opérations de maintien de la paix relevant d'un mandat de l'Organisation. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire.

Nous sommes favorables à l'affectation de contributions mises en recouvrement de l'ONU aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies, sur la base de la proposition présentée dans le rapport du Secrétaire général. Le Conseil doit faire la preuve de sa détermination et de sa volonté politique en fournissant les ressources nécessaires pour renforcer les capacités de l'Union africaine dans ce domaine.

L'Éthiopie se tient prête à œuvrer pour la réalisation des objectifs du partenariat entre les deux organes. L'heure est venue d'agir, et je tiens à déclarer que ma délégation attend avec intérêt les mesures efficaces que prendra le Conseil à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais, pour commencer, vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez le Conseil ce mois, d'autant plus que vous venez d'un pays frère et voisin qui a énormément contribué à la promotion de la paix et de la stabilité sur tout le continent africain. J'ai grand plaisir à vous féliciter pour votre présidence du Conseil et pour votre rôle dans la réussite de la visite effectuée au Soudan par le Conseil afin de faire le point de la situation, visite qui a permis au Conseil d'observer la situation sur le terrain. Je tiens également à vous féliciter d'avoir organisé cet important débat sur la paix et la sécurité en Afrique, portant sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA).

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies voulaient garantir, par le biais du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, que l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix conduites par les organisations régionales et sous-régionales était régi par des textes juridiquement contraignants. Ils étaient pleinement conscients que la paix mondiale est un tout entier et indivisible et qu'un véritable partenariat était inévitable entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les recommandations du Groupe d'experts Union africaine-ONU de haut niveau créé au titre de la résolution 1809 (2008) visaient à faire en sorte que les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies deviennent financièrement viables. La première partie du rapport pertinent (S/2008/813) se penchait sur les moyens de renforcer la relation stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de relancer les modalités permettant au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'œuvrer ensemble, et ce, d'une manière qui exploiterait pleinement le potentiel de partenariat et de coordination directe dans les domaines de la prise de décisions et du partage des responsabilités, conformément au mandat des deux organisations.

Je me félicite des visites mutuelles organisées jusqu'ici, ainsi que des réunions consultatives conjointes tenues entre les deux organes depuis 2007. Toutefois, nous attendons tous une coordination accrue et renforcée, s'agissant notamment de l'appui des Nations Unies au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et de la promotion et de l'amélioration des activités de maintien de la paix, conformément au communiqué publié par les deux Conseils à l'issue de leur réunion consultative conjointe tenue le 4 juillet 2010 à New York.

Nous sommes tous conscients qu'il importe que les dirigeants de l'Union africaine fassent au Conseil de sécurité davantage d'exposés ordinaires dans lesquels ils exposent leur position concernant les progrès réalisés dans les domaines de coopération entre les deux organisations. Par le passé, ces exposés ont mis l'accent sur la nécessité pour les organisations de coopérer, surtout pour ce qui est de la situation au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, à Madagascar et dans mon pays, au Soudan.

Nous sommes d'accord avec le dernier rapport du Secrétaire général pour ce qui est du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, qui se fait sur deux volets. Le premier a trait à la mise en œuvre du plan décennal de renforcement des capacités et à l'appui accordé à l'architecture africaine de paix et de sécurité. Le deuxième a trait aux efforts conjoints déployés par les deux organisations par le biais de mécanismes nationaux et des institutions et organismes compétents des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix.

La prévention des conflits doit également être une priorité. Je voudrais mentionner ici la note de réflexion relative à une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive (S/2010/371, annexe) qui a servi de base au débat que le Conseil a tenu le 16 juillet (voir S/PV.6360). La déclaration présidentielle adoptée à cette occasion (S/PRST/2010/14) soulignait la nécessité de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales et des gouvernements nationaux dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation de paix, en améliorant, d'une manière générale, les méthodes de travail régionales en matière de règlement des conflits.

Pour ce qui est du maintien de la paix, et plus précisément de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine a été fructueuse, au vu de la transformation de Mission des Nations Unies au Soudan en la MINUAD en décembre 2007. L'objectif était de créer un modèle de mise en œuvre conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les rapports, à l'époque, du Secrétaire général et du Président de l'Union africaine affirmaient clairement qu'il devait s'agir en l'occurrence de missions contrôlées par les Africains et composées d'Africains seulement. L'ONU devait fournir l'assistance technique, financière et logistique nécessaire, dont des conseils techniques, dans tous les domaines. Cette expérience illustre l'importance du renforcement des capacités régionales en matière de maintien de la paix, y compris des efforts visant à renforcer l'AMISOM et à lui donner un rôle plus actif.

Nous croyons cependant que l'expérience de l'AMISOM atteste de l'importance d'un financement prévisible et durable pour les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU et menées en coordination avec l'Organisation. Ces opérations se heurtent à de nombreux obstacles, y compris le fait qu'elles dépendent sur le plan financier des contributions des bailleurs de fonds et des partenaires internationaux, dont l'Union africaine. Nous sommes bien conscients que du fait de l'incapacité de l'Union africaine à compter sur des sources de financement durables et prévisibles, ses plans et ses stratégies relatifs aux opérations de maintien de la paix sont arbitraires, fluctuants et

instables. La position des donateurs au moment de la signature des accords de paix change parfois lorsqu'il s'agit de fournir de l'aide lors de la phase qui suit le maintien de la paix.

Je pourrais citer plusieurs exemples, mais je me limiterai à rappeler au Conseil les contributions très généreuses promises par les donateurs à Oslo en 2005 pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. Mais ces contributions ne se sont pas concrétisées une fois que les deux parties à l'Accord ont entamé la phase de mise en œuvre.

Je voudrais dire pour terminer que la mise en place d'un partenariat stratégique globale entre l'ONU et l'Union africaine doit se faire sur la base de directives et de mesures pratiques élaborées par les organes juridiques compétents de l'ONU, surtout pour ce qui est du financement et de ses sources. Cela est d'autant plus vrai que l'Union africaine a assumé de nombreuses responsabilités dans la mise en œuvre d'initiatives régionales prometteuses qui ont contribué au règlement de conflits dans l'ensemble de l'Afrique.

Je voudrais également souligner l'importance des réunions conjointes tenues par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous devons établir un mécanisme plus large chargé de mener les travaux préparatoires de ces réunions, sans que cela n'empiète de quelque façon que ce soit sur le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

C'est pour ces raisons que je me félicite des contributions et des initiatives de l'Union africaine sur le continent, y compris dans mon propre pays, le Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote [S/PRST/2010/21](#).

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.